



# Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

**8375<sup>e</sup>** séance

Jeudi 18 octobre 2018, à 10 heures

New York

*Provisoire*

*Président :* M<sup>me</sup> Cordova Soria . . . . . (Bolivie (État plurinational de))

*Membres :*

Chine . . . . .	M. Ma Zhaoxu
Côte d'Ivoire . . . . .	M. Ipo
États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Haley
Éthiopie . . . . .	M. Amde
Fédération de Russie . . . . .	M. Nebenzia
France . . . . .	M. Delattre
Guinée équatoriale . . . . .	M <sup>me</sup> Mele Colifa
Kazakhstan . . . . .	M. Ashikbayev
Koweït . . . . .	M. Alotaibi
Pays-Bas . . . . .	M. Van Oosterom
Pérou . . . . .	M. Meza-Cuadra
Pologne . . . . .	M <sup>me</sup> Wronecka
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M <sup>me</sup> Pierce
Suède . . . . .	M. Orrenius Skau

## Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Arabie saoudite, du Bangladesh, du Brésil, de Cuba, de l'Égypte, de l'Équateur, de l'Indonésie, de l'Iraq, d'Israël, du Japon, de la Jordanie, du Liban, de la Malaisie, des Maldives, du Maroc, de la Namibie, de la Norvège, d'Oman, du Pakistan, du Qatar, de la République arabe syrienne, de la République bolivarienne du Venezuela, de la République islamique d'Iran, de la Turquie, de l'Uruguay et du Viet Nam à participer à la présente séance.

Je propose que le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique établie à cet égard.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, et M. Hagai El-Ad, Directeur exécutif de Betselem.

M. Mladenov participe à la présente séance par visioconférence depuis Jérusalem.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également les personnes suivantes à participer à la présente séance : S. E. M<sup>me</sup> Joanne Adamson, Chargée d'affaires par intérim de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies; S. E. M. Cheikh Niang, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien; et S. E. M. Maged Abdelfattah Abdelaziz, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je propose que le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la

présente séance, conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique établie à cet égard.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Mladenov.

**M. Mladenov** (*parle en anglais*) : Chaque mois, je fais un exposé au Conseil sur la situation au Moyen-Orient et sur la question palestinienne. Chaque mois, nous montrons comment la poursuite de la construction de colonies de peuplement et la démolition de structures palestiniennes en Cisjordanie occupée sapent les fondements mêmes de la perspective d'un État palestinien souverain. Nous condamnons la terreur, la violence et l'incitation qui minent la confiance entre Israéliens et Palestiniens, et nous appelons à l'unité et à la réconciliation. Chaque mois, nous lançons un appel aux dirigeants politiques des deux parties pour qu'ils retournent à la table des négociations, pour inverser les tendances négatives sur le terrain et pour redonner l'espoir que c'est par des négociations pacifiques et non par la violence que les Israéliens et les Palestiniens pourront vivre côte à côte, maîtres de leur propre destin.

Cependant, jour après jour, nous constatons que la situation sur le terrain évolue dans une direction différente. Nous la voyons glisser vers la réalité d'un seul État, d'une occupation et d'une violence perpétuelles qui ne servent pas la cause de la paix; nous voyons le consensus international sur la façon de résoudre le conflit israélo-palestinien être remis en question. Pourtant, nous comprenons tous que sans un règlement négocié fondé sur les questions du statut final – telles qu'elles ont été définies par les Israéliens et les Palestiniens eux-mêmes – il ne peut y avoir de paix durable qui réponde aux aspirations nationales, historiques et religieuses des deux peuples. Il est de notre responsabilité commune de rétablir cette perspective, de faciliter les négociations, d'aider la partie la plus faible, d'isoler le processus des radicaux et des extrémistes et de montrer des résultats.

Avant d'aborder les questions les plus urgentes liées à la situation à Gaza, je voudrais commencer par évoquer l'évolution de la situation en Cisjordanie, notamment à Jérusalem-Est, où la violence est en hausse et où les autorités israéliennes ont continué à démolir et confisquer des structures appartenant aux Palestiniens. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), 39 structures ont été démolies ou saisies en Cisjordanie, dont cinq à Jérusalem-Est, entraînant

le déplacement d'environ 33 personnes et affectant les moyens de subsistance de plus de 100 autres. Trente-quatre des structures ciblées se trouvaient dans la zone C, dont cinq avaient été installées en signe de solidarité avec Khan el-Ahmar/Abou el-Hélou, la communauté bédouine exposée à un risque imminent de démolition et de déplacement. Le 23 septembre, les autorités israéliennes ont demandé aux habitants de Khan el-Ahmar/Abou el-Hélou de démolir leurs maisons avant le 1<sup>er</sup> octobre, sous peine de voir celles-ci détruites par les autorités, conformément à la décision finale du 5 septembre de la Haute Cour israélienne. Le 8 octobre, les autorités ont prolongé la validité des réquisitions de travaux routiers pour permettre la démolition. La communauté disposait d'une semaine pour s'opposer à l'ordonnance.

Khan el-Ahmar fait partie des 18 communautés situées à l'intérieur ou à proximité de la zone controversée E-1, où les projets de construction de nouvelles colonies de peuplement créeraient une zone bâtie continue entre Ma'ale Adumim et Jérusalem-Est, sapant ainsi la contiguïté d'un futur État palestinien. Le Coordonnateur de l'aide humanitaire des Nations Unies, ainsi que l'Union européenne, la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, le Royaume-Uni, la Ligue des États arabes et d'autres, ont demandé à Israël de ne pas poursuivre son plan visant à démolir le village. Je me joins une fois de plus à cet appel en faveur de la cessation des démolitions et d'autres mesures contraires aux obligations d'Israël en vertu du droit international.

Toutes les structures dépourvues de permis des autorités israéliennes dans la zone C et à Jérusalem-Est, qui sont pratiquement impossibles à obtenir pour les Palestiniens, sont potentiellement sujettes à démolition. Bien que le taux de démolitions ait diminué depuis le début de 2017, plus de 13 000 ordres de démolition sont en attente contre des structures dans la zone C, dont les trois quarts se trouvent sur des terres privées palestiniennes.

Entre-temps, le 14 octobre, le Gouvernement israélien aurait approuvé l'allocation de 6 millions de dollars pour le lancement de la construction de 31 logements dans la colonie juive d'Hébron, ce qui y constituerait la première nouvelle construction en 16 ans. Je réaffirme la position de longue date de l'ONU selon laquelle toutes les activités de peuplement sont illégales au regard du droit international et constituent un obstacle à la paix.

Des incidents violents se sont également poursuivis en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Parmi

eux, le 7 octobre, deux Israéliens, un homme et une femme, ont été tués par balle par un Palestinien dans la zone industrielle de Barkan, en Cisjordanie. L'agresseur a fui les lieux et les forces de sécurité israéliennes mènent actuellement une vaste opération de recherche dans le secteur. Le 12 octobre, une Palestinienne a été tuée près d'un poste de contrôle au sud de Naplouse; elle avait été blessée par des pierres qui auraient été lancées par des assaillants israéliens. J'offre mes condoléances aux familles endeuillées. De tels incidents doivent être condamnés avec la plus grande fermeté, et j'appelle chacun à s'opposer à la violence et à condamner la terreur.

La violence des colons est également une préoccupation constante. Les colons israéliens ont lancé 23 attaques contre des Palestiniens, faisant 1 mort, 12 blessés et causant des dégâts matériels. À ce jour, en 2018, selon l'OCHA, plus de 1 600 arbres appartenant à des Palestiniens ont été vandalisés en Cisjordanie. Alors que la récolte annuelle des olives commence, les inquiétudes sont particulièrement vives. J'appelle les autorités à garantir un accès sans heurts des agriculteurs palestiniens à leurs terres et à prendre des mesures suffisantes pour protéger les agriculteurs et leurs biens contre des attaques.

Ces dernières semaines, les protestations contre la barrière de Gaza se sont étendues pour inclure des manifestations nocturnes. Le Hamas et d'autres militants ont continué d'envoyer des cerfs-volants et des ballons incendiaires de l'autre côté de la frontière, provoquant des incendies du côté israélien. Les Forces de défense israéliennes ont réagi par des mesures de dispersion et des tirs réels. Trente-trois Palestiniens, dont neuf enfants, ont été tués par les forces de sécurité israéliennes lors de manifestations et autres incidents. Des soldats également ont été blessés.

Des affrontements intenses ont eu lieu à la barrière de Gaza lors des manifestations du vendredi 12 octobre, auxquelles environ 20 000 Palestiniens ont participé. Sept personnes ont été tuées et plus de 150 blessées par des tirs réels ce jour-là seulement. Des cerfs-volants incendiaires lancés depuis Gaza ont déclenché des tirs, un engin explosif improvisé a explosé sur la barrière et un groupe de manifestants a franchi cette barrière et est entré en territoire israélien ce jour-là. En outre, au cours de la période considérée, des militants palestiniens ont tiré deux roquettes qui ont atterri en Israël. Israël a répondu en lançant 45 missiles et obus sur des sites dans la bande de Gaza.

Aux premières heures du 17 octobre, des militants palestiniens ont tiré une roquette depuis le centre de Gaza en direction d'Israël, qui a touché et considérablement endommagé une maison d'habitation dans la ville israélienne de Beersheba. La ville, située à une quarantaine de kilomètres de Gaza et bien au-delà de l'anneau des communautés situées à proximité immédiate de la bande de Gaza, ne peut être atteinte que par des roquettes à moyenne portée. Après la fusée Grad du 9 août qui a atterri dans la banlieue de Beersheba, c'était le deuxième projectile à atteindre une telle distance depuis le conflit de 2014. Trois Israéliens auraient été blessés. Une deuxième fusée a atterri dans la mer au sud-ouest de Tel-Aviv. Les forces aériennes israéliennes ont réagi par une série de frappes aériennes, tirant à plusieurs endroits, la plupart d'entre eux étant identifiés comme des sites militaires autour de Gaza. Un militant palestinien a été tué et au moins deux autres ont été blessés lors d'une attaque contre un groupe qui était en train de lancer des roquettes.

Le 11 octobre, les Forces de défense israéliennes ont annoncé qu'elles avaient détruit un autre tunnel s'étendant près de la ville de Khan Younès à Gaza, à quelque 200 mètres à l'intérieur du territoire israélien.

En réponse à la violence qui s'est produite à la barrière, pour la troisième fois depuis le mois de mars, Israël a réduit, le 7 octobre, la zone de pêche autorisée au large de Gaza de neuf à six milles marins. Le 17 octobre encore, à la suite de l'attaque à la roquette contre Beersheba, Israël a encore réduit la zone de pêche à trois milles marins et fermé tous les points de passage entre Israël et Gaza.

J'informe le Conseil aujourd'hui que nous entrons dans une phase charnière des efforts déployés par l'Égypte pour surmonter les divisions intra-palestiniennes. Je voudrais adresser deux messages très clairs au Conseil.

Le premier est que la situation à Gaza est en train d'imploser. Ce n'est pas une hyperbole, ce n'est pas de l'alarmisme. C'est une réalité. La Banque mondiale a récemment averti que l'économie de Gaza était en chute libre, avec un taux de chômage officiel de 53 % et de plus de 70 % parmi les jeunes Palestiniens. Une personne sur deux à Gaza vit maintenant en dessous du seuil de pauvreté. Tous les indicateurs clefs – humanitaires, économiques, sécuritaires et politiques – continuent de se détériorer. Nous sommes en permanence au bord d'un autre conflit potentiellement dévastateur – un conflit que personne ne prétend vouloir, mais un conflit

qui nécessite bien plus que de simples paroles pour être évité.

Comme je l'ai exposé en détail ces derniers mois, l'ONU et ses partenaires se sont engagés, en réponse aux demandes de plusieurs membres du Conseil de sécurité, dans un effort extraordinaire pour stabiliser la situation à Gaza et empêcher une escalade. Nous l'avons fait en pleine coordination avec l'Égypte et en toute transparence avec Israël et l'Autorité palestinienne. L'effort a visé à éviter la guerre et à faciliter le retour aux accords informels conclus en 2014 pour maintenir le calme. Cela permettra non seulement d'atténuer les souffrances de deux millions de Palestiniens, mais aussi de donner aux dirigeants politiques le temps de progresser dans la voie de la réconciliation. Depuis le début de ce processus, l'ONU soutient résolument que nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour ramener Gaza sous le contrôle du Gouvernement palestinien légitime.

Mais je peux garantir au Conseil que, sauf mesures substantielles pour inverser la tendance actuelle, ce calme précaire est condamné à céder sous la pression qui grandit. Il commence déjà à s'éroder. Ces derniers jours, les tensions et les affrontements violents sont de nouveau à la hausse. Cela devrait tous vivement nous préoccuper. La gravité de la situation nous oblige à prendre des mesures énergiques.

Les dernières roquettes qui ont été tirées de Gaza en direction de Beersheba constituent une dangereuse escalade de la situation. Malheureusement, elles s'inscrivent aussi dans un schéma de provocations tendant à entraîner Israël et Gaza dans un nouveau conflit meurtrier. Il est de notre responsabilité de tout mettre en œuvre pour éviter un tel résultat. Je crains qu'il n'y ait plus de temps pour les mots. Le moment est venu d'agir, et nous devons voir de part et d'autre des mesures très claires pour désamorcer la situation. Sinon, les conséquences seront terribles pour tout le monde.

Mon deuxième grand message est plus optimiste, bien que teinté de prudence. Les principaux partenaires internationaux et régionaux sont de plus en plus unanimes et déterminés à faire quelque chose pour désamorcer la poudrière qu'est Gaza. Le 27 septembre, une réunion ministérielle sur l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) s'est tenue en marge du débat général de l'Assemblée générale. Les États Membres ont versé des contributions généreuses à l'Office, qui ont permis de recueillir quelque 122 millions de dollars. Cet effort international collectif très

impressionnant a permis d'éviter la cessation immédiate de services essentiels fournis par l'UNRWA, y compris à Gaza. Néanmoins, un important déficit de financement subsiste.

Le 27 septembre toujours, le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens a approuvé la mise en œuvre d'un ensemble de projets humanitaires urgents à Gaza. Ces interventions visent à répondre aux besoins immédiats de la population en matière d'énergie, d'eau, d'assainissement, de soins de santé et sur le plan économique. Les objectifs sont concrets, réalistes et réalisables. On ne parle pas ici de construire des aéroports, des ports ou des canaux maritimes. Je saisis cette occasion pour exprimer ma sincère gratitude et tous mes remerciements au Gouvernement de l'État du Qatar pour avoir répondu si rapidement et généreusement à l'appel du Comité spécial de liaison en envoyant quelque 60 millions de dollars de carburant afin d'accroître l'approvisionnement en électricité dans la bande de Gaza.

Atténuer les difficultés humanitaires sur le terrain réduira la menace d'escalade et laissera de la place aux efforts déployés par l'Égypte pour le retour du Gouvernement palestinien légitime à Gaza. C'est une approche que le Quatuor pour le Moyen-Orient approuve également. Se désengager de Gaza, la plonger dans un énième conflit ou accentuer le bouclage aggrave la fracture, avec des conséquences humanitaires et politiques dévastatrices pour la cause nationale palestinienne.

J'appelle tous les membres du Conseil et tous les amis d'Israël et de la Palestine à se joindre à l'ONU pour exhorter parties à reculer du précipice. Tous les acteurs doivent continuer de respecter les arrangements de cessez-le-feu de 2014. Le Hamas et les autres groupes militants doivent cesser immédiatement et effectivement toutes les provocations et attaques, y compris les tirs de roquettes et de mortiers, les attaques aux engins explosifs improvisés, les tentatives de forcer la clôture, les lâchers de ballons et de cerfs-volants incendiaires et la construction de tunnels, et mettre fin à toutes les violences aux abords de la frontière. Israël doit rétablir la livraison des fournitures essentielles à Gaza et améliorer la circulation et l'accès des biens et des personnes, et les forces de sécurité israéliennes doivent exercer la plus grande retenue dans l'utilisation de munitions réelles. L'Autorité palestinienne ne doit pas se désengager de Gaza et doit poursuivre son dialogue avec la communauté internationale pour aider à atténuer les souffrances de sa population à Gaza. Aucune tentative

de part ou d'autre de bloquer la fourniture d'une assistance critique destinée à soulager les souffrances humanitaires ne doit être tolérée.

Mais ces mesures ne sont que temporaires et ne visent qu'à éviter la guerre. Nous ne devons jamais oublier que, sur le fond, Gaza n'est pas un problème humanitaire. C'est un problème politique. L'action humanitaire est menée en coordination et à l'appui des efforts déployés par l'Égypte pour ramener Gaza sous le plein contrôle du Gouvernement palestinien légitime. Le retour du Gouvernement à Gaza et la levée des restrictions étouffantes à la liberté de circulation et à l'accès sont nécessaires non seulement pour répondre durablement aux besoins humanitaires et économiques de la population, mais aussi pour relever les défis politiques très importants qui l'attendent.

Outre l'unification de tous les Palestiniens sous l'égide d'une Autorité nationale palestinienne unique et légitime, il faut également aborder le problème dans son ensemble – à savoir la fin de l'occupation et la concrétisation de la solution des deux États, fondée sur les résolutions pertinentes de l'ONU et dont Gaza fait partie intégrante. Qu'on ne s'y trompe pas : les conséquences d'un échec seraient graves, tout comme les avantages d'un succès seraient profonds.

J'en viens maintenant brièvement au Liban. Le pays a entamé son cinquième mois sans gouvernement. Le Premier Ministre désigné, M. Hariri, poursuit les consultations en vue d'un accord sur un gouvernement d'unité nationale. J'espère que les acteurs politiques aplaniront rapidement leurs divergences et offriront au Liban un nouveau gouvernement capable de tenir ses engagements envers ses citoyens et la communauté internationale.

Si la situation au Sud-Liban et le long de la Ligne bleue est restée calme, la rhétorique entre Israël et le Liban recèle le risque d'une erreur d'appréciation. Il est indispensable que les parties s'abstiennent de tout acte de provocation et renouvellent leur attachement à la résolution 1701 (2006) en paroles et en actes. En outre, je demande aux autorités libanaises de mener à bien l'enquête sur l'attaque qui a visé, le 4 août, une patrouille de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

Pour ce qui est de la situation dans le Golan, le conflit militaire dans le secteur bravo a pris fin fin juillet, le Gouvernement syrien ayant repris le contrôle de certaines parties de la zone de séparation auparavant contrôlées par divers groupes d'opposition armés non

étatiques. Ces dernières semaines, des activités militaires de faible intensité ont été observées dans les zones de séparation et de limitation du secteur bravo. D'après la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), elles sont dues à la détonation contrôlée d'engins explosifs dans le cadre de l'action de déminage des forces de sécurité syriennes. J'ai personnellement visité les installations de la FNUOD dans le Golan occupé par Israël, le 4 octobre, et les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan échelonné de la FNUOD pour la poursuite du retour des forces dans le secteur bravo me semblent encourageants. Je me félicite de la réouverture, le 15 octobre, du point de passage de Qouneïtra, négociée par les parties à l'Accord sur la séparation des forces de 1974.

Pour terminer, je voudrais redire qu'il faut en finir avec le cycle sans fin des interventions d'urgence et des mesures palliatives. Le peuple palestinien – qu'il s'agisse des habitants de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, de Gaza ou des réfugiés dans la région – est en droit d'attendre des solutions durables et justes, tout comme le peuple d'Israël est en droit d'attendre la paix et la sécurité. Tous deux méritent que leur dignité et leur identité nationales soient respectées et un avenir meilleur pour eux et pour leurs familles. Les Palestiniens méritent d'être maîtres de leur destin, d'être gouvernés par des institutions démocratiquement élues, de disposer de leur propre État, un État qui vivrait en paix et en sécurité avec l'État d'Israël, sans les murs de l'occupation, sans la crainte de représailles ou d'être déplacés, et assurément sans la crainte que de devoir lutter toute leur vie sans qu'aucune issue ne soit en vue.

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Mladenov de son important exposé.

Je donne maintenant la parole à M. El-Ad.

**M. El-Ad** (*parle en anglais*) : Il est très difficile, voire impossible, d'exprimer pleinement l'outrage, l'indignation et la douleur d'un peuple privé de ses droits de l'homme depuis plus de 50 ans. Il est difficile de décrire ici dans cette salle ce qu'endurent vraiment, dans leur chair et dans leur sang, les Palestiniens qui vivent sous l'occupation. Mais aussi difficile cela soit-il, la vraie difficulté c'est de devoir vivre, nourrir sa famille, élever ses enfants et développer sa communauté, jour après jour, dans de telles conditions.

Cela fait presque deux ans jour pour jour que je n'ai pas eu l'honneur de m'exprimer devant le Conseil – deux ans supplémentaires d'occupation, deux

ans au cours desquels la routine des 49 premières années d'occupation a continué. Depuis la dernière fois que je suis intervenu ici, 317 Palestiniens ont été tués par les forces de sécurité israéliennes et 13 Israéliens ont été tués par des Palestiniens. Israël a démoli 294 maisons palestiniennes et continué à procéder quotidiennement à des arrestations, y compris de mineurs. Les colons israéliens ont vandalisé et déraciné des milliers d'oliviers et de vignes. Les forces de sécurité israéliennes ont continué de régulièrement entrer dans des maisons palestiniennes, parfois même au beau milieu de la nuit, pour réveiller des enfants, enregistrer leurs noms et les photographier. Les Palestiniens ont perdu de nombreuses heures à attendre à des points de contrôle, sans explication. Ainsi, la routine de l'occupation perdure.

On parle souvent de cette situation comme étant le statu quo. Toutefois, il n'y a rien de statique dans cette réalité. C'est un processus calculé et délibéré visant à diviser lentement un peuple entier en morcelant son territoire, en bouleversant sa vie, en séparant la bande de Gaza de la Cisjordanie, en divisant la Cisjordanie en petites enclaves et en isolant Jérusalem-Est du reste de la Cisjordanie. À terme, il ne reste que des morceaux isolés et faciles à opprimer : une famille attendant son éviction dans le quartier de Silwan à Jérusalem-Est; une communauté, telle que celle d'Urif, au sud de Naplouse, qui essaye contre toute attente de défendre ses terres et de les exploiter face à la violence incontrôlée des colons; ou encore l'ensemble de la zone A en Cisjordanie, considérée comme étant entièrement sous contrôle palestinien, mais qui en fait est composée essentiellement de vastes bantoustans progressivement encerclés par un nombre croissant de nouvelles colonies israéliennes ou de colonies en expansion.

Rien de cela n'est le fait du hasard. Tout cela est fait à des fins politiques. Deux des exemples les plus récents et les plus évidents sont l'attitude d'Israël lors des récentes protestations à Gaza et son projet pour Khan el-Ahmar, une communauté de bergers palestiniens. Environ 200 personnes vivent à Khan el-Ahmar, à quelques kilomètres à l'est de Jérusalem, dans une zone où Israël veut depuis longtemps réduire la présence palestinienne et étendre ses colonies. Israël prévoit de raser la communauté tout entière, prétendant que toutes les installations qui s'y trouvent ont été construites illégalement. Le Gouvernement prétend également qu'il a offert généreusement de réinstaller les membres de la communauté, allant même jusqu'à garantir qu'il prendra en charge les frais liés au site de réinstallation. Israël prétend également que ces actions sont légitimes. En

effet, la Haute Cour de justice n'a-t-elle pas donné son approbation? Mais ces revendications ne sont rien de moins que des distorsions soigneusement construites par des avocats zélés qui s'appuient sur les fondements malsains et injustes de formalismes juridiques creux.

Premièrement, l'argument selon lequel les logements ont été construits sans autorisation des autorités israéliennes ne tient pas. Il en est ainsi non pas parce que les Palestiniens sont intrinsèquement des contrevenants à la loi, comme certains en Israël le suggèrent, mais parce qu'ils n'ont pas d'autre solution. Il est pratiquement impossible pour les Palestiniens d'obtenir un permis de bâtir auprès des autorités israéliennes car le régime de planification établi par Israël en Cisjordanie est conçu pour servir les colons et déposséder les Palestiniens.

Deuxièmement, le Gouvernement omet de mentionner que les deux sites de réinstallation si généreusement offerts laissent à désirer. L'un est situé non loin d'une décharge et l'autre non loin d'une installation de traitement des eaux usées. En outre, cette réinstallation saperait complètement la capacité de la communauté à avoir un moyen de subsistance.

Enfin, dans sa décision, la Haute Cour de justice a complètement oublié la réalité du régime de planification en Cisjordanie. Le fait que la Haute Cour ait approuvé la décision du Gouvernement ne rend pas la démolition juste, ni même légale. Elle ne fait que rendre les juges complices en prouvant que l'action n'est rien de moins que le crime de guerre du transfert forcé de personnes protégées dans un territoire occupé.

Avec une population de près de 2 millions de personnes, la bande de Gaza est devenue une prison à ciel ouvert. Ses prisonniers organisent des manifestations depuis six mois après plus d'une décennie de blocus imposé par Israël qui a conduit à l'effondrement économique, à l'envolée du chômage, à la pollution de l'eau potable, à la réduction de l'approvisionnement énergétique, et, en fin de compte, à un désespoir profond. Depuis le 30 mars, plus de 5 000 Palestiniens ont été blessés par des tirs israéliens et plus de 170 ont été tués, dont au moins 31 mineurs. Les plus jeunes n'étaient que des enfants. Majdi Al-Satari, Yasser Abu Al-Naja et Nasser Musabeh avaient seulement 11 ans quand ils ont été tués.

Comme pour Khan el-Ahmar, la Haute Cour de justice israélienne a estimé que les politiques israéliennes à l'égard de la bande de Gaza étaient légales sur un certain nombre de questions, de l'autorisation de

divers aspects du blocus à l'approbation récente de règles d'engagement qui permettent aux tireurs d'élite israéliens de continuer à tirer à distance sur les manifestants à l'intérieur de Gaza. Le seul problème c'est que rien de tout cela n'est légal ou moral, ni même acceptable. Tant que ce processus méthodique et implacable ne déclenchera pas l'indignation internationale et une action internationale, Israël pourra perpétuer cette contradiction qui consiste à opprimer des millions de personnes tout en étant considéré comme une démocratie. C'est, en résumé, le *modus operandi* de l'occupation. Les institutions israéliennes, où les Palestiniens n'ont aucune représentation, déplacent des bouts de papiers de façon très chorégraphiée le long d'une chaîne de désassemblage. Comment légaliser la démolition de cette communauté? Comment dissimuler un autre assassinat? Comment nous approprier ces terres palestiniennes?

Avec plus de 50 ans d'expérience, nous avons eu tout le temps de perfectionner cette farce bien huilée. Nous sommes devenus des experts en création d'une légalité de façade, ce qui nous a bien aidé à ne subir aucune véritable conséquence internationale. Aucune de ces actions n'a quelque chose à voir avec la sécurité, comme Israël tente de l'expliquer. Toutefois, cela pèse sur ce concept amorphe qu'on appelle le processus de paix au Moyen-Orient. Si l'on regarde au-delà des œillères du processus, il est clair que son résultat, qui reste supposément encore à négocier, est en réalité dicté jour après jour par les actions unilatérales israéliennes.

La seule chose qui est traitée ici c'est la Palestine. Prenons quelques analogies historiques. La répression des votes a été l'une des pierres angulaires dans le Sud des États-Unis au temps de la ségrégation régie par les lois « Jim Crow ». Mais nous avons fait mieux : nous n'avons rien fait de moins qu'éradiquer des électeurs. Étant donné que les Palestiniens ne sont pas des citoyens, ils n'ont non seulement pas le droit de vote, mais également aucune représentation dans les institutions israéliennes qui régissent leur vie. Examinons les mécanismes de planification discriminatoires et les systèmes juridiques distincts dans les territoires occupés. Ils rappellent l'apartheid en Afrique du Sud. Je reconnais qu'aucune de ces analogies ne convient parfaitement, mais l'histoire n'est pas un instrument précis. C'est plutôt une boussole morale qui nous conduit à rejeter l'oppression israélienne des Palestiniens avec la même conviction inébranlable avec laquelle la conscience de l'humanité a rejeté ces autres grandes injustices.

Israël semble toutefois suivre une autre boussole. Ce faisant, il tente également d'éliminer tous les obstacles pouvant l'empêcher d'atteindre son objectif. Les efforts en cours pour légiférer contre les organisations des droits de l'homme israéliennes vont de pair avec le fait que s'opposer à l'occupation est systématiquement assimilé à un acte de trahison. Les déclarations du Gouvernement israélien avant la séance du Conseil d'aujourd'hui ne sont qu'un exemple malheureux de plus de l'esprit du temps. Par conséquent, je dis au Premier Ministre Netanyahu qu'il ne nous réduira jamais au silence, ni nous ni les centaines de milliers d'Israéliens qui rejettent la suprématie et l'oppression actuelles et qui veulent construire un avenir fondé sur l'égalité, la liberté et les droits de l'homme. Je ne suis ni un traître ni un héros. Les héros sont les Palestiniens qui endurent cette occupation avec courage et persévérance, qui se réveillent au milieu de la nuit pour trouver des soldats faisant irruption dans leurs maisons, qui savent que si leurs proches sont tués, l'impunité est garantie aux auteurs de ces crimes, et qui restent sur leurs terres en sachant que ce n'est qu'une question de temps avant l'arrivée des bulldozers.

Je fais partie d'une équipe d'une quarantaine d'Israéliens et de Palestiniens engagés. Nous ne nous concentrons pas sur le nombre d'États qu'il faut pour parvenir à une solution. Nous nous concentrons plutôt sur le respect des droits de l'homme. C'est pourquoi nous rejetons l'occupation. Nous la rejetons parce que la réalité actuelle est absolument incompatible avec ce qui est correct et avec ce qui est juste. C'est une réalité absolument incompatible avec une vie de liberté et en toute dignité pour les 13 millions de personnes - Israéliens et Palestiniens - qui vivent entre le Jourdain et la mer Méditerranée. Et c'est à cet avenir que nous aspirons. Même si aujourd'hui il semble lointain et de plus en plus hors de portée, nous pouvons faire de cet avenir une réalité. Nous pouvons y parvenir grâce à des mesures internationales fermes. C'est la seule option non violente viable. Le monde doit faire comprendre à Israël qu'il ne restera plus les bras croisés et qu'il prendra des mesures contre le démantèlement continu du peuple palestinien.

L'ordre international fondé sur des règles ne se défendra pas lui-même, et le morcellement effectif de la Palestine est préjudiciable aux Palestiniens comme aux Israéliens, ainsi qu'au droit international et aux valeurs qu'il incarne. C'est le rôle du Conseil de sécurité et des délégations siégeant dans cette salle de veiller à cela. L'enjeu est de taille. Le Conseil de sécurité doit agir. En fait, il a déjà décidé de le faire, même si ce n'est que

de façon très limitée. Toutefois, tout le monde sait que jusqu'à présent, le Secrétaire général a peu à signaler au Conseil en ce qui concerne la mise en œuvre du paragraphe 5 de la résolution 2334 (2016).

Avant de terminer, je voudrais que nous revenions tous à Khan el-Ahmar. Il faut agir impérativement et d'urgence à cet égard. Israël met à l'épreuve la volonté de la communauté internationale pour voir jusqu'où il peut aller et à quelle vitesse, et le sort des communautés palestiniennes dans l'ensemble de la Cisjordanie dépendra ce qui peut arriver à tout moment à Khan el-Ahmar. Jusqu'à présent, Israël poursuit sans relâche les préparatifs en vue de la démolition de Khan el-Ahmar. Les déclarations internationales de haut niveau n'ont eu aucun effet - pas même lorsque le 20 septembre, les cinq pays européens qui siègent actuellement au Conseil se sont exprimés d'une seule voix, ainsi que l'Italie, ancien membre du Conseil, la Belgique et l'Allemagne, futurs membres du Conseil. Je tiens à leur exprimer mes remerciements les plus sincères et ma profonde gratitude pour ces déclarations. Sans leurs efforts, je ne pense pas que Khan el-Ahmar serait encore là aujourd'hui.

Pourtant, Israël a déjà répondu à leur appel en poursuivant les préparatifs en vue de la démolition. Il y a quelques jours à peine, le Ministre de la défense a décrit des actions qui ne sont rien de moins qu'un transfert forcé comme étant « le déplacement d'un petit groupe de personnes dans un rayon de quelques kilomètres ». Il a appelé le Conseil à mettre fin à son « ingérence flagrante » dans les plans d'Israël, comme si le transfert forcé de Khan el-Ahmar, étape stratégique du projet de démantèlement d'Israël, était en quelque sorte une affaire intérieure et nationale. Les membres du Conseil de sécurité se sont exprimés et ils ont reçu la réponse d'Israël. Il faut maintenant passer à l'action.

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Je remercie M. El-Ad de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de la Palestine.

**M. Mansour** (Palestine) (*parle en anglais*) : Nous voudrions féliciter chaleureusement l'État plurinational de Bolivie pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité et vous remercier, Madame la Présidente, de la compétence avec laquelle vous dirigez les travaux du Conseil.

Je remercie le Coordonnateur spécial, M. Nikolay Mladenov, de son exposé au Conseil aujourd'hui. Je remercie également M. Hagai El-Ad, Directeur exécutif

de Betselem, de son exposé, dans lequel il a décrit en détail la triste réalité s'agissant de la situation à l'examen et a fait part au Conseil des préoccupations de la société civile, témoin de la détresse d'un peuple dont les droits fondamentaux sont violés de façon flagrante et qui constate que les chances de paix et de stabilité pour les Palestiniens et les Israéliens sont en train d'être réduites à néant.

Dans ce contexte et compte tenu de nombreux événements déplorablement survenus depuis notre dernier débat (voir S/PV.8316), notamment l'escalade des mesures punitives à l'encontre du peuple palestinien et de ses dirigeants, il convient de préciser quelques points.

Se défendre soi-même et défendre ses droits ne doit jamais être assimilé à un manque de respect envers qui que ce soit ou interprété à tort comme une provocation. Il s'agit en fait de l'expression par excellence du respect de ses droits et de sa dignité, indépendamment des conséquences. Lorsque le patriote américain Patrick Henry a déclaré « donnez-moi la liberté ou donnez-moi la mort », il ne manquait de respect à personne et ne provoquait personne; il insistait plutôt sur son droit à vivre en liberté. Cela a été considéré comme un acte d'héroïsme, de courage moral et de respect pour la liberté à laquelle a droit toute l'humanité. La Charte des Nations Unies a consacré le droit de tous les peuples à disposer d'eux-mêmes.

Alors que les Palestiniens continuent d'être privés de ce droit, celui-ci a été réaffirmé et réclamé dans de multiples résolutions et déclarations entérinées par une vaste majorité d'États et de peuples du monde entier. Notre droit à l'autodétermination et à vivre en liberté est un droit légitime et inaliénable – un droit auquel nous ne renoncerons jamais; un droit que nous ne négocierons avec personne et que nous ne demanderons à personne la permission d'exercer. Le peuple palestinien a le droit d'exercer ce droit et il l'exercera seul, comme cela a été le cas pour tous les peuples qui ont exercé leur droit à l'autodétermination. Pourquoi, après toutes ces années, compte tenu des progrès de l'humanité et des accords conclus relativement aux aspirations et au droit universels à la liberté, pourquoi le peuple palestinien devrait-il être différent? Pourquoi devrait-on s'attendre à ce qu'il se soumette pour toujours à l'occupation étrangère et à la domination coloniale?

On a également affirmé dans ces salles, année après année, que la paix ne saurait être réalisée en l'absence des droits de l'homme et qu'elle ne saurait être instaurée sur la base de la déshumanisation d'autrui.

Cela a été prouvé à maintes reprises tout au long de l'histoire. Par conséquent, nous souscrivons à une déclaration faite récemment par la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique, M<sup>me</sup> Haley, devant le Council on Foreign Relations, selon laquelle

« On ne peut pas parvenir à la paix et à la sécurité sans tenir compte des droits de l'homme... Des personnes désespérées, soumises à l'humiliation et à de mauvais traitements, auront inévitablement recours à la violence. »

Il est vrai qu'une telle situation ne peut jamais conduire à la paix, et qu'une paix imposée de cette manière ne sera jamais viable. La situation en Palestine ne fait pas exception. Pourtant, malgré la crise grave en matière des droits de l'homme qui sévit, notre peuple continue, le plus souvent, de choisir la voie de la non-violence et des manifestations pacifiques.

Toutefois, nous assistons à de telles politiques, myopes et inhumaines, alors qu'Israël, Puissance occupante, choisit toujours la voie de la violence, brutalise la population civile palestinienne et colonise ses terres, sans subir aucune conséquence. À cela s'ajoutent les décisions récentes des États-Unis qui vont à l'encontre des résolutions de l'ONU, font pression sur les dirigeants palestiniens et les calomnient, politisent l'aide humanitaire dont le pays a cruellement besoin, notamment pour plus de 5,4 millions de réfugiés de Palestine.

Dans leur tentative d'imposer un prétendu accord de paix, de telles politiques ne font rien pour aider les parties à sortir de l'impasse politique; au contraire, elles l'aggravent et exacerbent la méfiance, qui est déjà à un niveau sans précédent. De plus, de telles politiques préjugent des solutions justes aux problèmes fondamentaux et les sapent, prolongeant ainsi le conflit et ne faisant qu'accroître l'instabilité, l'insécurité et la détresse.

Nous rejetons catégoriquement ces politiques et les discours déformés, punitifs et négatifs qui les accompagnent, qui avilissent la légitimité des aspirations nationales palestiniennes et bafouent nos droits, notamment ceux de nos réfugiés. Nous rejetons également les tentatives visant à discréditer l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui fonctionne sur la base d'un mandat robuste de l'Assemblée générale et qui est constamment salué par les pays hôtes et par la communauté internationale, y compris par les États-Unis, pour ses programmes humanitaires et de développement

exemplaires et pour sa contribution avérée à la stabilité régionale depuis des décennies.

Nous refusons d'accepter de telles politiques et de tels discours et nous nous battons respectueusement pour nos droits, tels qu'ils sont consacrés par les conventions universelles et les innombrables résolutions de l'Organisation des Nations Unies, notamment celles du Conseil de sécurité. Nous le faisons pacifiquement et résolument, attachés à tous les moyens politiques, diplomatiques, juridiques et civils pour garantir nos droits. Nous rejetons les prétextes utilisés pour continuer de nier ces droits et d'exempter Israël de l'obligation de répondre de ses violations. Nous ne pouvons accepter que l'on continue d'appeler à l'apaisement et d'hésiter à tenir Israël responsable de ses crimes, alors même qu'il viole de manière flagrante toutes ses obligations qui lui incombent en tant que Puissance occupante, menaçant l'existence même de notre peuple dans sa patrie et s'en vantant même de la manière la plus sinistre qui soit.

Nous ne pouvons accepter qu'Israël continue pour la forme de se déclarer en faveur du processus de paix alors qu'il continue de prouver à quel point son attachement aux négociations et à la solution des deux États est en réalité vide de sens, tout en enracinant son occupation, en se moquant de la communauté internationale et en continuant d'exiger un traitement privilégié. Israël ne doit pas être autorisé à continuer de contrecarrer des négociations crédibles visant à trouver des solutions justes aux questions relatives au statut final, à savoir Jérusalem, les réfugiés, les colonies de peuplement, les frontières, la sécurité, l'eau et les prisonniers, solutions dont nous savons tous qu'elles sont vitales pour instaurer une paix et une sécurité durables entre les deux peuples.

Tous ceux qui appellent à des négociations doivent indiquer clairement que celles-ci doivent être fondées sur les paramètres et les mandats établis de longue date par les résolutions pertinentes, le mandat de la conférence de Madrid et l'Initiative de paix arabe. Il ne s'agit pas là de conditions préalables, mais du fondement et des garanties d'une paix juste, qui impliquerait par nature de tenir compte des droits et des préoccupations légitimes des deux parties. Tenter de tenir compte de demandes, de revendications et d'agissements illégitimes ne règlera jamais le problème; cela ne fera qu'en créer de nouveaux, comme nous l'avons constaté au cours des 25 années épuisantes et futiles du processus d'Oslo.

Comme l'a affirmé le regretté Kofi Annan, ancien Secrétaire général, dans l'un des derniers discours qu'il a rédigés au nom des Sages, concernant le conflit :

« Un peuple privé de liberté et de dignité ne sera jamais pacifié. Il n'acceptera pas non plus docilement un règlement imposé par des étrangers qui redessine les frontières et redéfinit la souveraineté sans le consentement du peuple. Toute nouvelle approche en matière de rétablissement de la paix doit être accueillie favorablement en principe.... Cependant, s'il ne remédie pas aux causes profondes du conflit, notamment la dépossession historique, l'expansion illégale des colonies de peuplement, le statut de Jérusalem en tant que capitale commune et les droits des réfugiés palestiniens, l'accord sera voué à l'échec. »

Ces mots résonnent de façon alarmante aujourd'hui. Nous n'avons cessé d'appeler la communauté internationale à assumer sa responsabilité collective de mettre fin à l'occupation israélienne et à cette injustice vieille de 70 ans. Nous le faisons à nouveau aujourd'hui, exhortant le Conseil de sécurité à s'acquitter des devoirs que lui confère la Charte des Nations Unies et à agir conformément à ses propres résolutions, notamment la résolution 2334 (2016), pour remédier aux causes profondes et contribuer concrètement à une solution qui soit juste, globale et durable. De même, nous n'avons cessé d'affirmer notre attachement à la solution des deux États en tant que chemin vers la paix, en insistant toutefois sur le fait que ce doit être une paix juste, et non une paix qui prive notre peuple de ses terres et de ses droits. Nous l'affirmons une fois de plus aujourd'hui.

Comment ceux qui cherchent à faire la paix peuvent-ils tolérer, appuyer ou excuser les violations qui sont perpétrées chaque jour par Israël contre le peuple palestinien, ainsi que sa destruction des perspectives de paix? Ils ne doivent pas tolérer ni excuser le meurtre sauvage de civils innocents qui se voient cruellement refuser une protection depuis des décennies par une communauté internationale qui a rassuré et armé l'occupation au maximum sans le moindre remords. Bien que pour certains, ils ne soient peut-être que des statistiques, les hommes, femmes et enfants palestiniens qui ont été tués depuis le début de la Grande Marche du retour à Gaza, notamment plus de 200 manifestants pacifiques, dont au moins 45 enfants, ainsi qu'Aisha Mohammed Rabi, mère de huit enfants qui a été tuée la semaine dernière en Cisjordanie par des colons israéliens, et les dizaines de milliers de personnes qui ont été blessées par les forces d'occupation israéliennes, ne sont pas seulement des chiffres pour nous, mais nos frères et sœurs dont nous pleurons la douleur et la perte et qui pèsent lourdement sur nous, notamment

sur notre conviction collective que la justice et la paix sont possibles.

Ils ne doivent pas tolérer ni excuser les tentatives de se débarrasser de personnes – d'êtres humains - comme des déchets, sans se soucier de leurs droits et de leur dignité, ni de la démolition de leurs maisons et de leurs vies. Le transfert forcé de personnes, comme cela est en train de se produire dans le village bédouin de Khan el-Ahmar et comme on l'a vu tant de fois en Palestine occupée au fil des ans, est constitutif de nettoyage ethnique. Il ne s'agit pas d'une simple décision du soi-disant système judiciaire israélien, qui a prouvé qu'il servait et subventionnait l'occupation et en vertu duquel les chances d'une justice minimale pour les Palestiniens sont nulles; c'est un crime de guerre.

Ils ne doivent tolérer, excuser ou appuyer de quelque manière que ce soit la colonisation des terres ancestrales d'un peuple, telle qu'elle a lieu de manière flagrante en Palestine occupée, y compris à Jérusalem-Est, où le Gouvernement israélien persiste non seulement à mener des activités de peuplement illégales dans toutes leurs manifestations, en violation flagrante de la résolution 2334 (2016) et d'innombrables autres résolutions, mais déclare également ouvertement son intention d'annexer notre territoire, avec des responsables, notamment le soi-disant Ministre de la justice, en première ligne, au mépris total du droit international et de la communauté internationale.

Ils ne doivent pas tolérer ou cautionner l'emprisonnement de deux millions de Palestiniens à Gaza du fait du blocus illégal imposé par l'occupation d'Israël qui a causé tant de dévastation humanitaire et socio-économique et exploité et approfondi les divisions entre Palestiniens, divisions qui restent, hélas, une tâche noire dans notre histoire nationale et ne sont toujours pas effacées, malgré les nombreuses tentatives de réconciliation, y compris l'effort important déployé par nos frères égyptiens, que nous apprécions énormément.

Ils ne doivent pas non plus tolérer ou cautionner l'emprisonnement, la détention ou la maltraitance par la Puissance occupante de milliers de Palestiniens, notamment de centaines d'enfants, ni son détournement déloyal de l'aide sociale fournie aux familles des prisonniers et des martyrs, ni encore sa persistance à saper et à affaiblir toutes nos institutions.

Ils ne doivent pas tolérer ou cautionner l'extrémisme religieux, l'incitation et la haine, en opposant une religion à une autre et en menaçant le caractère sacré

des lieux saints, y compris le Haram el-Charif, ni légaliser le racisme, la discrimination et la ségrégation par la promulgation de lois qui considèrent un peuple supérieur à l'autre et lui octroient un droit exclusif sur les terres, notamment le droit à l'autodétermination et au retour, tout en niant dans le même temps ces droits aux autochtones, les Palestiniens - une situation qui ne peut être qualifiée que d'apartheid.

Qu'une puissance occupante se sente exempte de rendre des comptes, même quand elle tue des civils innocents et viole toutes les normes et tous les principes du droit international ne fait qu'aggraver le cynisme potentiel à l'égard de la justice, surtout chez nos jeunes, dont les espoirs sont en train de se dissiper. Que cette occupation illégale dure plus d'un demi-siècle sans que des actions concrètes soient prises pour y mettre fin menace non seulement l'avenir de notre peuple et de notre région, mais risque aussi de détruire la crédibilité du système international et de ses lois - que le monde a mis en place, affirmé et défendu aux prix de guerres et de sacrifices humains et matériels colossaux.

Ce que nous exigeons - la fin de l'occupation et d'une injustice historique – n'est pas seulement un appel au respect et à la concrétisation des droits inaliénables du peuple palestinien et de ses aspirations, mais aussi un appel à la communauté internationale à respecter et défendre les principes universels et les normes éthiques qu'elle a mis en place et acceptés en tant que normes fondamentales, qui sont toutes gravement en péril en ce moment critique.

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

**M. Danon** (Israël) (*parle en anglais*) : Je voudrais faire quelques observations concernant le cirque qui a lieu aujourd'hui dans cette salle. Betsalem est une organisation israélienne financée par l'Union européenne et des gouvernements européens. Elle a été invitée au Conseil de sécurité aujourd'hui par la Bolivie - un pays au bilan calamiteux en matière de droits de l'homme - pour diffamer notre solide démocratie. Mais c'est exactement l'effet contraire qui s'est produit. En effet, en invitant Betsalem, la Bolivie a démontré la force et le dynamisme de la démocratie en Israël. Je mets au défi tous les membres du Conseil de trouver un Palestinien ou un Bolivien qui oserait se présenter au Conseil de sécurité pour critiquer son gouvernement. Au mieux, il serait jeté en prison, mais ce serait très probablement la mort qui l'attendrait.

Je voudrais lire, traduit en anglais, un court passage d'un manuel scolaire officiel de l'Autorité palestinienne.

« Partout dans le monde, les héros occupent une place importante. Les héros ont tout sacrifié, et on doit toujours se souvenir d'eux et en être fiers. Plus une nation a de héros, plus elle gagne en fierté. Car sans nos héros, nous ne serions pas une nation ».

Dans la page qui suit, est cité le nombre de ces prétendus héros, comme Dalal Mughrabi, la terroriste responsable du massacre de 38 innocents. Pour avoir commis ce massacre, elle est décrite dans ce manuel comme une « couronne de son pays ».

Cette citation est tirée d'un manuel scolaire que Mahmoud Abbas a autorisé pour cette année scolaire. Le Conseil a là une idée de la culture de la haine de Abbas. Voilà pourquoi les écoliers palestiniens apprennent qu'il vaut mieux tuer un juif que garder un emploi. Le Conseil n'entendra pas cela de la part de M. Mansour ou de M. El-Ad, mais c'est Mahmoud Abbas qu'il faut blâmer. Durant ses 13 années de règne, Abbas n'a rien fait d'autre que susciter cette culture de la haine aujourd'hui endémique. Il est en train de rendre imminente une guerre entre le Hamas et Israël. Il prêche la tolérance en anglais et la terreur en arabe. Si les membres du Conseil cherchent vraiment à connaître la vérité, ils doivent lire les traductions en anglais des déclarations faites par Abbas en arabe. Il ne reconnaît pas Israël. Il nous taxe de racistes. Il essaye de nous traduire en justice. Il a mis son peuple sur la voie de l'autodestruction et de la misère, leur enlevant toute possibilité de mener une vie normale. Loin d'être un partenaire de paix, Mahmoud Abbas est l'obstacle à la paix. Si les membres du Conseil veulent un avenir meilleur pour les Palestiniens et les Israéliens, alors ils doivent se joindre à nous pour condamner Abbas.

Nous sommes au bord d'une escalade majeure à Gaza. La nuit dernière, deux roquettes ont été tirées depuis Gaza vers Israël. L'une a atterri à Beersheba et l'autre visait Tel Aviv. Le Hamas a provoqué l'incendie de plus de 3240 hectares de terres agricoles en Israël. Il a tiré au moins 300 roquettes vers Israël rien que cette année. Il envoie chaque jour des milliers de manifestants commettre des actes de violence à notre frontière sud. Il détourne les fonds alloués au titre de l'aide étrangère pour renforcer son arsenal, et il utilise le ciment destiné aux écoles et aux hôpitaux pour construire les tunnels de la terreur. Israël vient juste de découvrir et

de détruire le quinzième tunnel de la terreur découvert depuis octobre de l'année dernière.

Israël continue d'adresser des messages forts au Hamas pour lui faire comprendre que rien ne justifie la terreur et qu'il paiera un prix élevé pour s'en prendre à Israël. Mais nous n'avons pas oublié Abbas. Abbas est en train de prendre activement des mesures pour radicaliser les habitants de Gaza et prolonger leurs souffrances. Pour servir ses propres objectifs politiques cyniques, Abbas est en train de pousser Israël et le Hamas vers la guerre, une guerre qui pourrait éclater à tout moment. Des mois durant, Abbas a retenu le versement de fonds internationaux indispensables pour la population de Gaza.

Nous avons entendu M. Mladenov. Aujourd'hui, plus de 40 000 travailleurs palestiniens dans la bande de Gaza ne reçoivent pas de salaire d'Abbas et la moitié d'entre eux vivent en dessous du seuil de pauvreté. Le taux de chômage est de 53 %. Les familles vivent avec peu d'électricité ou de carburant et encore moins d'eau potable. Lorsqu'un pays arabe a offert 60 millions de dollars pour aider à payer l'électricité à Gaza, Abbas a dit non. Il a même menacé d'aggraver plus encore la situation de la population de Gaza si les pays faisaient fi de ces ordres et envoyaient des fonds. Abbas a maintenant refusé l'aide d'Israël, des États-Unis et même de l'ONU. Il exploite la situation catastrophique dans la bande de Gaza pour se maintenir au pouvoir.

En Judée et Samarie, Abbas s'est rendu coupable d'un autre genre d'exploitation – l'abjecte politique du « payer pour tuer », qui demeure le joyau dans la couronne de sa campagne d'incitation à la violence. Dans le budget 2018 de l'Autorité palestinienne, Abbas a alloué 355 millions de dollars à la politique du « payer pour tuer », ce qui représente 7 % du budget total de l'Autorité palestinienne – 7%! Qu'il me soit permis de mettre ce chiffre en perspective : 7 % du budget de la Bolivie l'année dernière représente plus de 1 milliard de dollars; 7 % du budget de la Suède, 19 milliards de dollars; et 7 % du budget des Pays-Bas, 24 milliards de dollars. Imaginez dépenser tant d'argent pour encourager le meurtre de juifs!

Cette politique criminelle tue. Ce fut encore le cas il y a 10 jours. C'était une nouvelle semaine de travail ordinaire qui débutait. Kim Levengrond Yehezkel et Ziv Hagbi sont arrivés dans leurs bureaux comme d'habitude, comme chaque dimanche en Israël. Ils travaillaient dans la zone industrielle de Barkan, un complexe d'usines dans lequel des milliers d'Israéliens et de Palestiniens travaillent côte à côte. Kim avait 28 ans. Elle était mère

d'un bébé d'un an. Ziv avait 35 ans et était père de trois enfants. Cette semaine de travail ordinaire s'est rapidement transformée en massacre. Un collègue palestinien de Kim et de Ziv – quelqu'un qu'ils connaissaient – est devenu un terroriste ce jour-là. Il a utilisé son permis de travail pour entrer dans l'usine comme n'importe quel autre jour, mais cette fois, il avait un fusil caché dans son sac. Il a passé le contrôle de sécurité et est entré dans la pièce où Kim et Ziv étaient assis à leur bureau. Il les a ensuite attachés et abattus de sang-froid.

D'un seul coup, quatre enfants ont perdu un parent, deux époux ont perdu leur conjoint et la société a une fois encore été blessée par le terrorisme. L'assassin court toujours, mais il ne peut se cacher éternellement. Nous l'attraperons et il paiera pour son crime. Mais Abbas paiera aussi. Abbas le paiera lui. Il paiera au total 3 millions de dollars à cet animal pendant le reste de sa vie en prison. Voilà l'héritage d'Abbas – massacrer des Israéliens innocents et être récompensé à vie. Ces mêmes 355 millions de dollars qu'Abbas verse aux terroristes représentent également plus de 45 % de l'aide étrangère reçue par les Palestiniens en 2018. En d'autres termes, près de la moitié de chaque dollar que le peuple palestinien reçoit de tout le monde pour construire des routes et des écoles finit dans les poches de ceux qui tuent des juifs. Par conséquent, ceux qui ne mettent pas fin à ces financements sont complices de la politique du « payer pour tuer ». Au début de cette année, les États-Unis et Israël ont adopté une loi visant à geler les paiements à l'Autorité palestinienne jusqu'à ce qu'elle mette un terme à sa politique du « payer pour tuer ». L'Australie a également cessé son aide aux Palestiniens, car elle craignait qu'elle ne serve à financer la terreur. En réponse, Abbas a déclaré qu'il allait poursuivre ces paiements même si « nous n'avions plus qu'un centime ».

La priorité d'Abbas est claire. Son objectif est d'inciter à la violence, le nôtre doit donc être d'inculper. S'il n'y avait pas de culture de la haine, pas d'incitation à la violence, pas de paiements accordés aux terroristes et pas d'apologie du meurtre, imaginez seulement ce que serait aujourd'hui la situation d'Israël et des Palestiniens. S'il y avait un dirigeant palestinien qui se souciait réellement de son peuple, peut-être trouverions-nous une solution au conflit. Je voudrais rappeler aux membres du Conseil une logique simple. Ils ne peuvent pas s'attendre à des résultats différents s'ils ne modifient pas l'équation. S'ils veulent vraiment changer la réalité pour les Palestiniens et les Israéliens, ils doivent changer l'équation et éliminer à la source cette culture de la haine et ce terrorisme tout droit sorti des manuels

d'école. Ce n'est que lorsque cette source sera supprimée, que lorsqu'Abbas sera parti que nous pourrons envisager un avenir plus radieux.

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : En ma qualité de représentante de l'État plurinational de Bolivie, je ne vais pas réagir maintenant aux accusations dénuées de tout fondement du représentant d'Israël.

En ma qualité de Président du Conseil de sécurité, je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

**M<sup>me</sup> Haley** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial, M. Nickolay Mladenov, de son exposé, un exposé riche en informations dont nous lui sommes reconnaissants. L'exposé de M. El-Ad, en revanche, était le type de compte rendu déformé et partial que l'on entend trop souvent à l'Organisation des Nations Unies lorsqu'il s'agit d'Israël et de la question palestinienne. C'est pourquoi j'ai si souvent tenté d'apporter une certaine diversité dans nos débats sur les défis auxquels est confronté le Moyen-Orient. Plutôt que de répéter les mêmes points éculés de cette session mensuelle, je voudrais me concentrer sur une question de grande importance aujourd'hui au Moyen-Orient – une question qui a reçu beaucoup moins d'attention qu'elle ne le mérite. J'exhorte mes collègues à tendre l'oreille, car il se pourrait que leurs pays soient sans le savoir touchés.

Premièrement, plaçons les choses dans leur contexte. Dans moins de deux semaines, le 30 octobre, l'Iran célébrera la Journée de l'étudiant Basij. Que célèbre-t-on ce jour-là? C'est le jour où, durant la guerre Iran-Iraq, un garçon âgé de 13 ans a attaché une grenade dégoupillée à son corps et a sauté sur un char iraquien. Il s'appelait Mohammad Hossein Fahmideh. Les enfants soldats comme Hossein constituaient un aspect effroyable de la guerre Iran-Iraq. Les enfants étaient envoyés sur le champ de bataille portant une clef du paradis en plastique autour du cou. Ils n'étaient pas formés et étaient considérés comme sacrificiels. Dans les guerres entre forces militaires adultes ayant fait l'objet d'une formation, le nombre de blessés est généralement supérieur au nombre de morts. Mais les enfants soldats d'Iran ont été utilisés comme de la chair à canon et des dragueurs humains de mines. Le nombre de morts dépassait de loin le nombre de blessés. Selon les Iraniens eux-mêmes, 36 000 enfants d'âge scolaire ont été tués et un peu moins de 3 000 ont été blessés durant la guerre Iran-Iraq. Pourquoi cette histoire est-elle importante aujourd'hui? Certains membres de la

communauté internationale continuent de croire à tort que le régime iranien pourrait être un acteur international responsable ou pourrait respecter les lois qui régissent les sociétés civilisées. Certains pensent que Téhéran pourrait avoir davantage à cœur d'améliorer la situation de son peuple que de propager par la force la puissance et l'influence du régime.

Le régime iranien présente de très nombreuses contradictions par rapport à ce postulat. L'une des plus flagrantes est l'utilisation persistante d'enfants envoyés combattre et mourir au service des agressions iraniennes à l'étranger. Il y a bien longtemps que le Gouvernement de Téhéran a transformé la mort de Mohammad Hossein Fahmideh en un instrument de propagande visant à recruter des enfants pour les former à la guerre. Il continue d'exploiter le souvenir de sa barbarie passée pour promouvoir plus de barbarie encore. L'utilisation d'enfants soldats est un scandale moral que toute nation civilisée rejette, alors que l'Iran la porte aux nues.

La Force de résistance bassidj est une milice paramilitaire qui agit sous les ordres du Corps des gardiens de la révolution islamique (CGRI). En plus de sévir contre les dissidents et d'assurer la sécurité intérieure en Iran, la milice bassidj endoctrine les écoliers et forme des enfants au combat dès l'âge de 12 ans. Ces enfants sont ensuite forcés à combattre pour le CGRI à l'étranger. Depuis le début de l'année 2015 au moins, le régime iranien se sert des bassidji pour recruter des enfants iraniens et les entraîner à combattre en Syrie, en appui au régime brutal d'Al-Assad. La milice bassidj cible également les immigrants afghans en Iran, dont certains ont à peine 14 ans, pour les envoyer combattre en Syrie.

Les États-Unis ont suivi la trace de l'argent qui finance le recrutement, l'entraînement et le déploiement forcé d'enfants soldats en Iran. Cette semaine, nous avons identifié les sources de financement de la milice bassidj et pris des mesures pour les isoler de l'économie et du système financier du monde. Il y a deux jours, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers du département du Trésor américain a imposé des sanctions à un réseau de 20 sociétés et institutions financières iraniennes qui contribuent au financement de la Force de résistance bassidj. Ce réseau est profondément enraciné dans l'économie iranienne. Il est composé d'intérêts commerciaux de plusieurs milliards de dollars représentant les secteurs iraniens de l'automobile, de l'extraction minière, de la métallurgie et de la banque. Ce réseau se sert de sociétés écrans pour dissimuler les propriétaires réels de ces

intérêts. Bon nombre de ces entreprises ont une activité internationale importante dans tout le Moyen-Orient et en Europe.

L'action des États-Unis vise les banques, les sociétés d'investissement et leurs filiales minières et manufacturières. Cela concerne par exemple le premier constructeur de tracteurs du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. Cela concerne également le plus grand sidérurgiste d'Iran qui, chaque année, fait parvenir des millions de dollars à la milice bassidj et à son réseau financier. Notre département du Trésor a réalisé un impressionnant travail de comptabilité judiciaire pour mettre au jour les réseaux dissimulés et chevauchants d'entreprises et d'institutions financières qui financent les agissements de la milice bassidj.

Pour quiconque fait l'effort de regarder, c'est là un parfait exemple de ce qui alimente l'indignation du peuple iranien aujourd'hui. L'économie iranienne sert de plus en plus à financer la répression iranienne à l'intérieur du pays et les agressions du pays à l'étranger. Dans ce cas précis, les grandes entreprises et institutions financières iraniennes financent le crime de guerre qui consiste à recourir aux enfants soldats. On est en présence de terrorisme de copinage. Le peuple iranien en est écœuré, c'est bien normal, et il est donc descendu dans la rue pour protester. Et pour couronner le tout, la milice bassidj se sert de ce même argent dérobé à la population pour disperser les manifestations par la force et arrêter les manifestants.

Les noms visés qui ont été annoncés par le Département du Trésor des États-Unis dépassent le cadre des biens ou intérêts détenus aux États-Unis ou par des personnes ou entités soumises à la législation fiscale des États-Unis. Quiconque se livre à des transactions avec les entités visées est susceptible d'être visé à son tour, et toute institution financière étrangère qui se livre sciemment à des transactions avec ces entités pourrait elle-même faire l'objet de sanctions de la part des États-Unis. Les sanctions que les États-Unis appliquent à l'Iran sont de grande ampleur et de grande portée, et à juste titre. Tout individu ou entreprise qui fait des affaires avec ce réseau iranien se rend complice d'envoyer des enfants mourir sur les champs de bataille de Syrie et d'ailleurs.

Les États-Unis feront tout ce qui est en leur pouvoir pour inverser le flux des fonds internationaux qui alimentent les coffres du régime iranien. Je remercie toutes les personnes qui m'ont écoutée aujourd'hui de l'attention qu'elles accordent à cette crise des droits de l'homme qui sévit au cœur du Moyen-Orient. J'exhorte

mes collègues à rejoindre les États-Unis pour aider à protéger les enfants iraniens du Gouvernement qui est censé les protéger.

**M. Ashikbayev** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Mladenov, de sa mise à jour détaillée et objective sur la situation au Moyen-Orient. Qu'il me soit permis de mettre l'accent sur certains faits nouveaux survenus au Moyen-Orient qui provoquent des troubles non seulement dans la région mais aussi au-delà, et qui sont lourds de graves conséquences pour l'insécurité mondiale. En outre, ces conflits violents ont une incidence de plus en plus grave sur les pays d'Afrique, d'Asie centrale, du Sud et du Sud-Est et d'autres régions.

La position du Kazakhstan sur le processus de paix au Moyen-Orient est très claire et reste inchangée. Nous appuyons la solution des deux États et appelons à la reprise rapide des négociations, en particulier sous forme bilatérale et sans conditions préalables. Cela doit se faire conformément à la Charte des Nations Unies, aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à d'autres mécanismes et initiatives, tels que la Feuille de route du Quatuor, l'Initiative de paix arabe, les principes de Madrid et la formule « terre contre paix ».

Nous appuyons le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et la création d'un État libre, souverain et indépendant à l'intérieur des frontières internationales de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Il faut entamer des pourparlers directs en vue de parvenir à un accord sur les questions en suspens en leur accordant ce qu'on appelle un statut final grâce à la signature d'un traité fondamental, qui prévoit la sécurité des deux camps, Israël et la Palestine.

En ce qui concerne Gaza, nous sommes très préoccupés face à l'augmentation du nombre de victimes palestiniennes. Nous réaffirmons que les forces de sécurité israéliennes doivent calibrer le recours à la force, qui doit n'être employée qu'en dernier recours. Nous soulignons également notre appel aux Palestiniens pour qu'ils s'abstiennent de toute provocation. Tous les incidents survenus à Gaza depuis mars doivent faire l'objet d'une enquête minutieuse et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice. Nous appelons de nouveau toutes les parties à s'abstenir de tout acte susceptible de faire de nouvelles victimes et, en particulier, de toute mesure qui pourrait mettre des civils en danger. Le Kazakhstan estime que Gaza fait toujours partie intégrante de la solution à deux États, conformément

aux résolutions pertinentes de l'ONU. Nous espérons qu'atténuer la pression humanitaire sur Gaza permettra d'apaiser les tensions et de réduire la menace d'une escalade des violences. Par ailleurs, nous demandons à l'Autorité palestinienne et au Hamas de coopérer sérieusement avec l'Égypte concernant la réconciliation et de progresser sur la voie de la mise en œuvre de l'accord signé au Caire le 12 octobre 2017.

Nous sommes préoccupés par le retrait temporaire du personnel international de la bande de Gaza, à la suite d'une série d'incidents de sécurité inquiétants ayant concerné ces agents, lesquels ont fait l'objet de harcèlement et ont été empêchés de s'acquitter de leurs fonctions. La situation financière difficile de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient est une source de préoccupation, en particulier s'agissant de l'appel d'urgence pour le Territoire palestinien occupé. Nous faisons nôtre l'appel que l'Office a lancé aux autorités locales de Gaza pour qu'elles fournissent une protection efficace à son personnel et à ses installations.

Pour ce qui concerne la Syrie, le Kazakhstan estime que le processus d'Astana peut grandement contribuer à orienter les pourparlers intersyriens vers une paix à long terme et à appuyer le processus de Genève. Nous appelons le Groupe international de soutien pour la Syrie et les autres pays à contribuer à la mise en œuvre des mesures prévues dans le Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe), les déclarations issues du processus de Vienne, ainsi que dans d'autres déclarations.

S'agissant du Liban, maintenant que les élections législatives se sont déroulées avec succès en mai 2018, nous espérons qu'un nouveau gouvernement pourra être constitué bientôt, et que la Constitution sera consolidée dans le cadre d'un processus démocratique. Nous avons bien conscience que ces deux éléments sont tributaires de l'évolution de la situation en Syrie, pays voisin. Il me plaît d'informer les membres du Conseil que l'appui que le Kazakhstan apporte aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies est en cours d'expansion avec le codéploiement, en partenariat avec l'Inde, d'un contingent kazakh bien formé et hautement qualifié au sein de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban d'ici à la fin du mois. En outre, des officiers individuels compétents seront également envoyés au Liban et au sein de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve.

Nous félicitons l'Iraq de l'élection de son nouveau Président, M. Barham Salih, ainsi que de la nomination d'un nouveau premier ministre désigné, M. Adel Abdul Mahdi. Cela permettra au prochain Gouvernement, qui doit être constitué sous peu, d'aider à instaurer la stabilité et une coexistence pacifique au sein de la population et entre ses minorités.

J'en viens à présent au Yémen. Nous appelons à l'instauration d'un vaste dialogue national ouvert à tous en vue de mettre fin aux hostilités, ce qui offrira la possibilité de relancer l'économie, de régler la crise humanitaire et de rétablir les services publics. Seul un règlement politique permettra d'atténuer les problèmes humanitaires et de sécurité.

Pour conclure, la région et le monde entier assistent actuellement à un bras de fer incertain entre plusieurs pays, qui accentue la méfiance mutuelle et les tensions. La paix et la sécurité, un monde débarrassé du terrorisme et des armes nucléaires, le développement durable et les droits de l'homme pour tous sont de nobles objectifs qui valent également pour le Moyen-Orient, mais ils ne pourront être atteints sans les efforts conjoints de la communauté internationale.

Il y a à peine plus d'une semaine, Astana a accueilli le sixième Congrès des dirigeants de religions mondiales et traditionnelles. Une fois de plus, les dirigeants de différentes obédiences religieuses, notamment l'imam de la grande mosquée d'al-Azhar, en Égypte, les principaux rabbins sépharades et ashkénazes d'Israël, des dirigeants de l'islam chiite, du christianisme et du bouddhisme – en tout plus de 80 délégations en provenance de 46 pays – ont souligné l'importance de la coopération internationale pour vaincre l'intolérance, la discrimination, l'exclusion, les tensions et les conflits fondés sur les différences ethniques, religieuses, linguistiques et culturelles.

Le Kazakhstan est résolument déterminé à prendre part aux efforts multilatéraux pour garantir la stabilité dans cette région en proie au trouble qui, dans le même temps, a un fort potentiel à faire valoir lorsque la paix sera rétablie.

**M. Ma Zhaoxu** (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens en premier lieu à remercier M. Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé et des efforts qu'il déploie activement pour désamorcer les tensions et atténuer la crise humanitaire à Gaza. J'ai écouté avec attention les

déclarations des représentants de la Palestine et d'Israël, ainsi que celle de M. Hagai El-Ad.

La situation palestino-israélienne est extrêmement instable et tendue à l'heure actuelle, avec de fréquents affrontements violents et un risque d'escalade permanent. La Grande Marche du retour palestinienne dans la bande de Gaza dure depuis mars, et le nombre de victimes civiles palestiniennes continue d'augmenter. Les activités de peuplement se poursuivent en Cisjordanie et à Jérusalem, et la démolition de maisons palestiniennes continue également. Cela remet gravement en question la perspective de la solution des deux États fondée sur les frontières de 1967. La violence du conflit et des antagonismes politiques ne fait qu'exacerber la méfiance entre les deux parties et ajouter des obstacles à la relance des pourparlers de paix palestino-israéliens.

La situation humanitaire désastreuse dans la bande de Gaza n'est pas propice à la stabilité régionale et au processus de paix au Moyen-Orient. La partie concernée doit lever pleinement son blocus de Gaza dans les plus brefs délais. Le recours à la force et à la violence, qui appelle la violence, ne favorise pas le règlement de ce problème. Toutes les parties doivent avoir pour objectif la sécurité et la coexistence pacifique des peuples de la région, faire preuve de retenue et prévenir toute escalade. De son côté, la communauté internationale doit mettre pleinement en œuvre les résolutions de l'Assemblée générale concernant la protection des civils palestiniens afin de calmer la situation actuelle à Gaza.

Dans le contexte actuel, la communauté internationale doit agir avec un sentiment d'urgence accru. Le Conseil de sécurité doit être plus uni et agir de concert pour remettre la question palestinienne dans la voie d'un règlement négocié. Premièrement, le Conseil doit défendre, et non affaiblir, la solution des deux États. La solution des deux États est celle qui convient pour régler la question palestinienne. La communauté internationale doit appliquer les résolutions pertinentes de l'ONU, le principe de l'échange de territoires contre la paix, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route pour la paix au Moyen-Orient et, sur cette base, elle doit renforcer ses initiatives politiques et diplomatiques. Il faut faire en sorte d'abandonner toutes les mesures qui affaiblissent la solution des deux États, mettre en œuvre la résolution 2334 (2016), arrêter toutes les activités de peuplement dans les territoires occupés et prendre des mesures pour prévenir la violence contre les civils.

Deuxièmement, le Conseil doit être uni et coopérer pour relancer rapidement les pourparlers de paix palestino-israéliens. Les acteurs qui ont une influence importante sur le processus de paix au Moyen-Orient doivent jouer un rôle constructif, promouvoir la confiance mutuelle entre les deux parties, entamer de nouveaux efforts pour promouvoir la paix et essayer de nouvelles formes de bons offices. Toutes les parties doivent travailler à rompre le cercle vicieux de l'escalade des affrontements entre la Palestine et Israël et accélérer le processus de réconciliation interne entre les Palestiniens.

Troisièmement, le Conseil doit accorder toute l'attention voulue à la question du statut final de Jérusalem. C'est un sujet complexe et sensible qui pèsera sur l'avenir de la solution des deux États ainsi que sur la paix et la stabilité régionales. Lorsqu'elles abordent des questions connexes, toutes les parties doivent agir avec prudence et éviter d'imposer des solutions unilatérales qui ne font que relancer la confrontation. Toutes les parties doivent suivre les principes de respect de leur histoire contrastée, d'équité et de justice, de mise en œuvre du consensus international et de réalisation de la coexistence pacifique. Sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU et du consensus international et dans le cadre des négociations relatives au statut final, elles doivent parvenir à un règlement qui prenne en compte les intérêts de tous.

La Chine appuie résolument la création par le peuple palestinien d'un État palestinien pleinement souverain et indépendant sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous appuyons l'intégration croissante de la Palestine au sein de la communauté internationale afin qu'elle participe activement aux travaux de l'ONU. La Chine continuera de jouer un rôle constructif pour faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient.

Depuis de nombreuses années, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) joue un rôle important dans la fourniture de services de santé, d'éducation et d'autres services de base à 5,3 millions de réfugiés palestiniens. La communauté internationale doit doter l'UNRWA d'un financement adéquat, prévisible et durable. Nous remercions les pays qui ont versé des contributions supplémentaires à l'UNRWA et appelons tous les États à continuer de renforcer leur appui à l'Office et aux pays qui accueillent des réfugiés palestiniens. Au cours des 30 dernières années, la Chine a versé des

contributions annuelles à l'UNRWA. Cette année, elle a augmenté sa contribution au vu des besoins urgents de l'Office. La Chine continuera de faire son possible pour aider l'UNRWA afin qu'il puisse s'acquitter de son mandat.

**M. Amde** (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier M. Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé très utile et détaillé sur les événements récents concernant le Moyen-Orient et la Palestine.

Il est clair que les actes de provocation continuent d'alimenter les tensions sur le terrain. Cela n'a pas manqué de pousser les parties vers un nouveau cycle d'affrontements et de violence. Nous condamnons toutes les attaques et regrettons sincèrement toute perte de vies civiles innocentes, et nous appelons les parties à faire preuve de la plus grande retenue. La région est déjà au bord du gouffre. Aucun effort ne doit être épargné pour éviter une nouvelle escalade. Nous appuyons toutes les initiatives visant à désamorcer les tensions. Dans ce contexte, nous savons gré à l'ONU et à l'Égypte des efforts qu'elles déploient pour rétablir le calme et faciliter un retour aux accords de cessez-le-feu de 2014.

La situation humanitaire à Gaza reste une source de profonde préoccupation, et le sentiment croissant de frustration et de désespoir des Palestiniens est parfaitement compréhensible. Il reste extrêmement difficile de répondre aux besoins essentiels des Palestiniens qui vivent à Gaza, et combler l'énorme déficit de financement à cet égard doit demeurer une priorité absolue. La communauté internationale doit redoubler d'attention et se mobiliser à cette fin, même si cette question a été abordée dans le cadre de plusieurs réunions organisées en marge de l'Assemblée générale le mois dernier. Il s'agit notamment des réunions du Quatuor pour le Moyen-Orient et du Comité spécial de liaison. Nous partageons les préoccupations exprimées par le Quatuor pour le Moyen-Orient et notons son appui aux efforts déployés par l'ONU pour empêcher une nouvelle escalade, renforcer les pouvoirs des autorités palestiniennes légitimes à Gaza et répondre à tous les besoins humanitaires.

Nous prenons également note des résultats de la réunion du Comité spécial de liaison et des domaines prioritaires qu'il a identifiés pour faire face à la situation critique qui affecte l'économie palestinienne et la situation humanitaire à Gaza. Nous sommes tout à fait d'accord avec l'appui exprimé pour que l'Autorité palestinienne rétablisse sa gouvernance à Gaza, afin de

réunir la Palestine sous une seule autorité. Nous pensons que les progrès de la réconciliation menée par l'Égypte sont effectivement d'une importance capitale, et il faut engager instamment les parties palestiniennes à coopérer dans l'intérêt de leur propre peuple, qui souffre depuis bien trop longtemps.

La position de l'Éthiopie sur le différend israélo-palestinien a toujours été cohérente et claire. Autant nous appuyons le droit d'Israël d'exister dans la paix et la sécurité, autant nous appuyons les droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination et le droit de la Palestine d'exister en tant qu'État libre et indépendant.

En conséquence, nous appuyons pleinement l'objectif consistant à ce que deux États vivent côte à côte dans la paix et la sécurité. C'est en effet la seule option viable pour résoudre le différend israélo-palestinien. Nous pensons que c'est non seulement dans l'intérêt d'Israël et de la Palestine, mais que cela fera aussi progresser considérablement la paix et la sécurité au Moyen-Orient.

La paix au Moyen-Orient et en Palestine continue cependant de nous échapper. Il est très clair que nous devons relancer les efforts visant à trouver une solution globale, durable et juste au différend israélo-palestinien de longue date sur la base de la formule des deux États. En d'autres termes, il est essentiel de faciliter la reprise des négociations directes entre les parties. Nous pensons qu'il incombe au Conseil d'appuyer pleinement ces efforts en faveur de la paix entre Israéliens et Palestiniens et de la paix dans toute la région du Moyen Orient.

**M. Meza-Cuadra** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous vous remercions, Madame la Présidente, d'avoir convoqué la présente séance, ainsi que M. Nickolay Mladenov et M. Hagai El-Ad pour leurs exposés.

Le Pérou note avec une profonde préoccupation la persistance de la violence entre Israéliens et Palestiniens. Nous ne pouvons que continuer à pleurer les morts, les blessés et l'aggravation de la situation humanitaire à Gaza sans qu'une solution soit trouvée à ce long conflit. Nous devons continuer à condamner l'usage disproportionné de la force par Israël et l'action aveugle du Hamas contre les civils. Le droit international, le droit international humanitaire et les droits de l'homme sont ouvertement ignorés.

Nous devons continuer à rejeter les discours de haine, l'incitation à la violence, le recours au terrorisme, les lois favorisant la discrimination et l'antisémitisme,

tout cela dans un contexte régional particulièrement instable. Les pratiques des colonies de peuplement et des démolitions, ainsi que les expulsions dans les territoires palestiniens occupés, constituent un défi ouvert au droit international et aux résolutions spécifiques du Conseil, comme la résolution 2334 (2016), qui compromettent gravement l'intégrité territoriale de l'État palestinien, ainsi que les perspectives d'une solution politique.

Nous sommes particulièrement alarmés par les conséquences juridiques et humanitaires de la démolition d'un ensemble de structures et de l'expulsion d'une communauté bédouine à Khan el-Ahmar. Nous pensons que les autorités israéliennes devraient ordonner l'arrêt de ces démolitions, conformément au droit international. Nous sommes également alarmés par la détérioration de la situation humanitaire à Gaza. La pauvreté, l'injustice et la marginalisation sont un terreau fertile pour la radicalisation et l'extrémisme violent.

Nous pensons que la fourniture de biens et de services de base, ainsi que la levée de l'enfermement de millions de Palestiniens, doivent être des questions prioritaires pour la communauté internationale. À cet égard, nous nous félicitons de la mise en œuvre de projets de développement à Gaza, promus par l'ONU avec l'appui international. Nous soulignons qu'il importe que les points de passage de Kerem Shalom et de Rafah restent ouverts dans des conditions de sécurité adéquates et que la zone de pêche au large de Gaza ne soit pas réduite en raison des conséquences humanitaires qui pourraient s'ensuivre.

Nous tenons à souligner les généreuses contributions apportées par divers États pour assurer un financement stable et prévisible de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et pour atténuer la grave crise énergétique qui frappe la population de Gaza. Nous notons toutefois que cette entité est toujours confrontée à une situation financière critique et qu'il est donc essentiel de continuer à mobiliser l'appui de la communauté internationale. Nous devons également déplorer les récentes annonces de fermeture éventuelle de ses bureaux à Jérusalem-Est, en dépit du cadre juridique qui régit son fonctionnement sur la base des résolutions adoptées par l'ONU et d'autres instruments du droit international.

Le Pérou continue d'encourager les parties à reprendre des négociations directes en vue de parvenir à la seule solution viable au conflit : celle de deux États vivant dans des conditions de sécurité, avec des

frontières mutuellement reconnues et Jérusalem comme capitale commune.

L'ONU, et le Conseil en particulier, se doivent de promouvoir une telle solution et de protéger la population civile affectée par le conflit. À cette fin, nous voudrions conclure en exprimant notre reconnaissance et notre appui à l'important travail diplomatique de M. Mladenov et le remercier de nous rappeler régulièrement, d'une manière claire et équilibrée, nos responsabilités en tant que communauté internationale.

**M. Alotaibi** (Koweït) (*parle en arabe*) : Nous voudrions tout d'abord remercier M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, pour son précieux exposé sur les derniers événements survenus dans le territoire palestinien occupé, qui nous rappelle la gravité de la situation. Nous saluons ses travaux et réitérons notre plein appui aux efforts qu'il déploie pour apaiser les tensions et éviter une confrontation. Nous aimerions également remercier M. Hagai El-Ad, Directeur exécutif de Betsalem. Nous le félicitons du courage dont il a fait preuve en participant à la présente séance pour examiner les violations des droits de l'homme des Palestiniens, qui vivent dans des conditions économiques et sociales très difficiles en raison de ces pratiques, commises par les autorités israéliennes d'occupation.

Nous nous réunissons aujourd'hui quelques semaines après la conclusion du débat général de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session, dont l'écho continue de résonner. Le ferme appui que les chefs d'État et de gouvernement ont apporté au peuple palestinien dans leurs déclarations a envoyé un message clair sur la manière dont les États Membres ont abordé la question palestinienne au cours des sept dernières décennies, à savoir qu'Israël, Puissance occupante, doit être contraint de mettre fin à ses violations des règles les plus fondamentales du droit international et de s'acquitter de ses obligations juridiques telles qu'elles sont stipulées par les conventions et traités internationaux, notamment la Charte des Nations Unies, que nous avons tous adoptée comme guide et qui incarne notre foi dans les droits humains fondamentaux, la dignité et la valeur de la personne et dans l'égalité des droits des hommes et des femmes et des nations grandes ou petites.

Malheureusement, ces droits ne restent qu'un rêve pour nos frères et sœurs en Palestine. L'écho de ce message ne s'est pas simplement arrêté à l'Assemblée générale, mais s'est étendu à de nombreuses autres réunions tenues pendant la semaine de haut niveau,

ainsi qu'à la réunion du Comité spécial de liaison sur la Palestine et la réunion ministérielle de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

Ces deux réunions ont confirmé une nouvelle fois le caractère prioritaire qu'un grand nombre d'États attachent à ces questions afin d'atténuer les souffrances qu'endure le peuple palestinien du fait des crises auxquelles il est confronté, notamment sur les plans humanitaire et économique. Ces États s'efforcent également de préserver la dignité des 5 millions de réfugiés palestiniens et de ne pas décevoir les plus de 500 000 étudiants et étudiantes parmi ces réfugiés. S'étant engagé à soutenir l'UNRWA pour qu'il puisse continuer à offrir ses services vitaux aux réfugiés, le Koweït a décidé le mois dernier de verser 42 millions de dollars supplémentaires au budget de l'Office.

Malheureusement, en dépit de leur résonance, ces messages n'ont donné aucun résultat, parce que les forces d'occupation israéliennes ont poursuivi leurs violations graves et systématiques du droit international humanitaire et des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé. Les forces d'occupation israéliennes ont continué de recourir de manière excessive à la force contre les civils palestiniens participant à la Grande Marche de retour, qui était une manifestation pacifique. Comme M. Mladenov l'a dit plus tôt, ces forces ont continué de faire usage de balles réelles contre les manifestants, portant à plus de 205 le nombre de morts et à plus de 20 000 le nombre de blessés. Rien que ces deux dernières semaines, 10 Palestiniens, dont trois enfants, sont morts en martyrs et 882 Palestiniens ont été blessés. Le vendredi 28 septembre a été le jour le plus meurtrier depuis mai, avec sept personnes tuées en une seule journée.

Cette vague de tueries et de terreur ne s'est pas arrêtée là. Les attaques ont continué de rythmer le quotidien dans les territoires occupés. Aisha Al-Rabi, une mère de huit enfants, est morte en martyre des suites d'une blessure à la tête reçue lors d'une attaque de colons, qui ont lancé des pierres sur la voiture que son mari conduisait alors qu'ils rentraient chez eux après avoir rendu visite à leur famille à Hébron. Au moment de sa mort, Aisha préparait le mariage de sa fille Salam. Nul doute que le Conseil conviendra avec moi de la nécessité de condamner ce crime odieux. Ces actes, qui constituent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, relèvent de la seule responsabilité des autorités d'occupation israéliennes. À cet égard, nous

joignons notre voix à celle du Coordonnateur spécial Mladenov pour exiger que ceux qui ont tué cette mère palestinienne soient rapidement traduits en justice.

Nous tenons également à signaler le danger immédiat que représente la mise en œuvre de la décision inique de raser la ville de Khan el-Ahmar et de déplacer de force les Bédouins qui vivent sur le site qui doit être démoli à mesure que les bulldozers et les engins de démolition, accompagnés d'un grand nombre de soldats israéliens, se rapprochent. Ces événements ont déjà fait de nombreux blessés parmi les habitants de cette communauté et ceux qui sont solidaires avec eux, y compris un citoyen israélien. Ces personnes ont été sauvagement battues alors qu'elles défendaient leurs maisons et leurs biens. Nous réitérons notre condamnation des politiques agressives et systématiques d'Israël à l'encontre des Palestiniens non armés. Ces politiques s'inscrivent dans le cadre d'un plan illégal visant à annexer ces terres et à imposer la partition *de facto* de la Cisjordanie, à saper sa continuité géographique, à rendre impossible la solution des deux États et à établir les fondements d'un régime raciste contre le peuple palestinien.

Nous condamnons également fermement la récente approbation par le Gouvernement israélien de la décision de construire une nouvelle de colonie juive de peuplement dans la ville d'Hébron, au sud de Jérusalem occupée, où vivent plus de 200 000 Palestiniens. Ce serait le premier projet de ce type à Hébron depuis 2002. Cette décision vient s'ajouter à la liste des décisions injustes prises par Israël en matière de colonisation, qui violent clairement les résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2334 (2016), laquelle réaffirme, entre autres, que les activités de colonisation israéliennes constituent une violation flagrante du droit international et un obstacle à la paix. La résolution exige également d'Israël qu'il arrête immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et souligne que la communauté internationale ne reconnaîtra aucune modification des frontières d'avant 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem, autres que celles convenues par les parties par la voie de négociations.

Les arrestations, les démolitions de maisons, les destructions de biens, l'expansion sans précédent de la construction de colonies illégales dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, les déplacements forcés de civils palestiniens, le ciblage des civils et le siège de la bande de Gaza, qui dure depuis presque 12 ans, font tous partie du quotidien du peuple

palestinien depuis des années. En dépit de cela, le Conseil de sécurité demeure, hélas, incapable d'obliger la Puissance occupante à appliquer ses résolutions, laissant ainsi le champ libre à Israël pour poursuivre ses pratiques et enraciner son occupation, et compromettant toute chance d'une paix véritable qui garantirait au peuple palestinien l'exercice de ses droits légitimes, notamment son droit à l'indépendance, à la souveraineté et à une vie digne et libre, le plus fondamental des droits humains.

Voilà de nombreuses décennies que la question palestinienne est inscrite à l'ordre du jour des Nations Unies. Elle est sans arrêt discutée et de nombreuses résolutions ont été adoptées à son sujet. Toutefois, la question reste sans réponse et aucune solution n'a été trouvée. Les résolutions n'ont pas été appliquées en raison de l'obstination d'Israël, l'État occupant, de son refus explicite et manifeste de respecter les résolutions de la légitimité internationale et de son mépris délibéré pour celles-ci. Le moment est venu de faire en sorte que les membres du Conseil de sécurité accordent à cette question, comme c'est le cas pour d'autres, toute l'attention qu'elle mérite, à l'heure où Israël poursuit ses attaques et ses actes d'agression, ce qui peut être considéré comme la conséquence inévitable de l'incapacité du Conseil de sécurité d'exiger sérieusement d'Israël qu'il mette fin à cette agression permanente et remplisse ses obligations de puissance occupante, en application de la quatrième Convention de Genève de 1949.

Pour terminer, nous tenons à mettre l'accent sur l'option stratégique qui consiste à parvenir à une solution juste, durable et globale de la question palestinienne, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, au principe « terre contre paix », à la Feuille de route du Quatuor et à l'Initiative de paix arabe, adoptée par tous les États arabes lors du Sommet de Beyrouth de 2002. Cette solution repose sur le retrait d'Israël de tous les territoires palestiniens occupés jusqu'aux frontières du 4 juin 1967 et sur le règlement de toutes les questions relatives au statut final d'une manière qui permette au peuple palestinien d'exercer tous ses droits politiques légitimes, y compris le droit à l'autodétermination et de créer sur son territoire un État indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Mladenov et M. El-Ad pour leurs exposés instructifs.

La situation au Moyen-Orient demeure complexe et exige un effort important de la part de tous, à

commencer par l'ONU et le Conseil de sécurité, qui est le principal garant de l'ordre juridique international.

À notre avis, le strict respect du droit international ainsi que de la Charte des Nations Unies, dans sa lettre et son esprit, constitue une base solide pour élaborer une formule de règlement du conflit israélo-palestinien. Dans ce contexte, nous sommes gravement préoccupés par les manœuvres agressives pour revenir sur des accords déjà conclus, dont certains ont été consacrés par des résolutions du Conseil de sécurité. Nous estimons que toutes les idées et propositions dans ce domaine doivent se fonder sur les principes pertinents acceptés au niveau international et sur les résolutions déjà approuvées par le Conseil de sécurité, ainsi que sur l'Initiative de paix arabe et le mandat de la Conférence de Madrid. Tout plan ou accord, quelle que soit sa dénomination, doit être subordonné à l'objectif principal de stabilisation de la situation dans la région grâce à un règlement juste et durable de la question palestinienne, qui est le nœud gordien dans le dossier du Moyen-Orient.

Nous voyons que la situation israélo-palestinienne ne cesse de se dégrader. L'absence de progrès dans le processus politique a créé un vide que viennent remplir la violence, les mesures unilatérales et les discours provocateurs. Sans parler du fait que tous les problèmes de longue date, y compris les activités de peuplement, restent loin d'être résolus. Le fossé d'incompréhension se creuse et la méfiance s'accroît, ce qui sape les perspectives d'une reprise des négociations.

On ne peut que s'inquiéter de l'escalade des tensions autour de Gaza, des tirs de missiles en direction des colonies israéliennes et des frappes aériennes en réponse à ces tirs. Nous condamnons toute forme de terreur et exhortons toutes les parties à s'abstenir de tout comportement belliqueux. Nous nous félicitons des efforts entrepris conformément aux politiques de l'ONU par le Coordonnateur spécial Mladenov et par divers acteurs régionaux pour corriger les tendances actuelles et aider les habitants de Gaza. Bien entendu, cette assistance doit être apportée en étroite coordination avec les autorités palestiniennes légitimes, placées sous la direction du Président Abbas, et s'inscrire en parallèle de la tâche consistant à rétablir l'unité palestinienne.

Nous signalons qu'il est nécessaire de garantir un financement durable de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, dont les activités ont un important effet de stabilisation depuis des décennies, en allégeant le fardeau des réfugiés palestiniens à Gaza et dans les

pays du Moyen-Orient. Nous rappelons que la question des réfugiés devrait faire l'objet d'un dialogue bilatéral israélo-palestinien, et ne pas être soumise à des décisions arbitraires.

Vu les circonstances, des efforts sont nécessaires d'urgence pour relancer le processus politique entre Palestiniens et Israéliens sur la base juridique internationale que nous connaissons tous, laquelle prévoit que la mise en œuvre de la solution des deux États doit être le résultat de négociations directes. Les mesures unilatérales ne pourront pas mener à une paix juste et durable permettant de concrétiser les aspirations nationales des Palestiniens et de renforcer la sécurité d'Israël. C'est pourquoi nous maintenons notre proposition de tenir un sommet en Russie entre les dirigeants de la Palestine et d'Israël, ce qui permettrait de sortir les efforts pour parvenir à un règlement palestinien-israélien de l'impasse extraordinairement dangereuse dans laquelle ils se trouvent depuis si longtemps. La Russie continuera de suivre sa position de principe, maintenant et développant ses relations avec toutes les parties dans le cadre d'un programme constructif. Nous sommes en faveur de la reprise du travail actif de médiation internationale du Quatuor pour le Moyen-Orient, qui demeure un format de médiation sans équivalent approuvé par les résolutions du Conseil de sécurité.

Des progrès ne pourront être réalisés dans le règlement des crises graves au Moyen-Orient et en Afrique du Nord que dans le cadre d'une large coopération, dans le respect de nos obligations en vertu du droit international. Les efforts conjoints des pays garants du processus d'Astana ont prouvé dans la pratique que, malgré nos différences, l'élaboration d'une vision commune concernant le règlement en Syrie est possible. Nous sommes prêts à collaborer avec tous ceux qui veulent se joindre à ce processus dans un esprit constructif. Nous sommes convaincus qu'ensemble, nous pouvons faire beaucoup pour arrêter l'effusion de sang au Yémen, stabiliser la Libye, favoriser la normalisation en Iraq et débloquent d'autres crises. Les pays de la région sont dotés d'un riche potentiel culturel, humain et naturel qui peut les aider à se développer et même à prospérer. Mais ce potentiel ne pourra être pleinement réalisé que lorsque l'ingérence dans les affaires intérieures de la région cessera.

Le Fédération de Russie est en faveur de l'élaboration d'un programme positif et fédérateur sur le Moyen-Orient, y compris sur la question palestinienne, pour le Conseil de sécurité et l'ensemble de la

communauté internationale. Nous pensons que la séance du Conseil de sécurité que nous avons organisée durant notre présidence pour procéder à un examen d'ensemble de la situation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (voir S/PV.8293) a apporté une contribution importante à l'analyse conjointe de la genèse des conflits dans la région et à la recherche d'outils collectifs pour les résoudre.

L'objectif principal de nos efforts communs dans la région doit être de créer les conditions propices au renforcement d'un climat général de confiance. C'est d'une importance capitale pour les relations entre les États arabes, Israël et l'Iran. Nous rappelons que dans sa résolution 598 (1987), le Conseil de sécurité a demandé au Secrétaire général d'examiner, en consultation avec les parties de la région, les mesures susceptibles de renforcer la sécurité et la stabilité régionales. Il s'agit d'une question difficile mais nous avons commencé à nous y atteler et nous sommes prêts à fournir toute l'assistance possible à cet égard grâce à nos contacts avec nos partenaires régionaux.

L'objectif ultime devrait être la création d'une architecture de sécurité régionale véritablement inclusive et associant tous les États de cette partie du monde. Notre projet de renforcement de la sécurité dans le golfe Persique assorti de garanties internationales, qui pourrait commencer à être mis en œuvre par le biais d'une conférence à laquelle participeraient les États de cette sous-région, reste d'actualité, et à terme, il pourrait être élargi à d'autres pays du Moyen-Orient. Sur tous ces aspects et d'autres, la Russie est prête à collaborer avec les partenaires intéressés, de manière ouverte et impartiale.

**M. Orrenius Skau** (Suède) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Coordonnateur spécial, M. Mladenov, de son exposé et de ses efforts inlassables. L'ONU et ses organismes méritent d'être félicités pour le travail qu'ils mènent sur le terrain au quotidien dans un environnement très difficile. Nous appuyons pleinement leurs efforts ainsi que leurs consultations étroites et continues avec les parties. Je remercie M. Hagai El-Ad de sa présence aujourd'hui et de nous avoir fait part de son analyse franche et de son précieux point de vue, et je salue surtout l'intégrité et la bravoure de Betselem et de nombreuses autres organisations de la société civile, à la fois en Israël et en Palestine. Nous le félicitons pour son courage et sa volonté de s'exprimer en tant que citoyen israélien. Les insultes personnelles n'ont pas leur place dans cette salle.

Nous nous associons à la déclaration qui sera prononcée plus tard dans la journée par l'observatrice de l'Union européenne.

La Suède est engagée depuis longtemps sur la question du conflit israélo-palestinien et son amitié avec les peuples d'Israël et de Palestine est inébranlable. En tant que membre du Conseil de sécurité, nous avons toujours fondé notre position sur le droit international, notamment le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire. Bien que la prolifération de crises nouvelles ou réémergentes au Moyen-Orient exige notre attention, nous devons rester activement déterminés à régler le conflit israélo-palestinien. La situation est de plus en plus urgente car de nouvelles générations grandissent dans une réalité assombrie par le conflit. La vision commune de la communauté internationale reste inchangée. Elle consiste en deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte, dans la paix et la sécurité, avec Jérusalem comme future capitale des deux États et foyer de trois religions du monde. Il nous faut aujourd'hui revenir à un processus de paix constructif et inclusif, afin de mettre fin à l'occupation et de régler toutes les questions relatives au statut final. Pour parvenir à une paix juste et durable, il est essentiel que tout futur plan de paix soit fondé sur le droit international, les résolutions pertinentes de l'ONU et les accords antérieurs. Les questions relatives au statut final ne pourront être écartées que lorsqu'elles auront été résolues par des négociations entre les parties.

La détérioration rapide et continue de la situation sur le terrain est en train de détruire les espoirs de paix. La solution des deux États s'éloigne malheureusement chaque jour un peu plus. Les Israéliens et les Palestiniens ont la responsabilité d'inverser d'urgence la tendance. Nous sommes vivement préoccupés par l'expansion rapide et continue des colonies de peuplement en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, et cela inclut notamment la décision des autorités israéliennes de planifier la construction de nouveaux logements dans la ville d'Hébron. Nous sommes également profondément préoccupés par les démolitions de maisons, y compris la menace de démolition imminente de Khan el-Ahmar et le déplacement forcé de ses habitants, dont la majorité sont des enfants. Le village se trouve dans la zone E 1, un emplacement présentant un intérêt stratégique pour la préservation de la continuité territoriale d'un État palestinien. Les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international. En outre, la démolition de maisons et les expulsions visant à faciliter la poursuite de cette politique mettent gravement en

péril les perspectives de paix. Nous condamnons fermement tous les actes de violence visant des civils, notamment les actes terroristes. Le recours à une violence disproportionnée et meurtrière, ces derniers jours et ces dernières semaines, est une tragédie. Ces crimes doivent faire l'objet d'enquêtes et leurs auteurs doivent répondre de leurs actes.

Le processus de paix ne doit pas se limiter à mettre un terme à l'occupation et au conflit. Il doit également viser l'édification de sociétés pacifiques et inclusives. Une société civile dynamique, qui intègre véritablement les femmes et les jeunes, est essentielle pour pérenniser la paix. L'espace de la société civile et les possibilités de promouvoir les droits de l'homme sont de plus en plus limités, ce qui est une source de grande préoccupation dans les deux camps. Du côté palestinien, les lois sont utilisées pour limiter la liberté d'expression et, du côté israélien, les représentants des organisations de la société civile sont délégitimés, ce qui les empêche de mener à bien leur travail important. Nous appelons les dirigeants palestiniens et israéliens à appuyer et à respecter les membres de la société civile et à leur permettre de mener leurs activités et d'exprimer librement leurs opinions.

Dans la génération dite d'après Oslo, dans les deux camps, peu de personnes ont l'espoir qu'il soit encore possible de parvenir à la paix. Nous devons montrer aux jeunes qu'il existe d'autres options que les conflits, la violence et à la détérioration incessante de la situation. Par ailleurs, les jeunes Israéliens et Palestiniens doivent pouvoir faire entendre leur voix, conformément à la résolution 2419 (2018). Israël et la Palestine ont tous deux plaidé haut et fort en faveur de la pleine mise en œuvre du programme portant sur les femmes et la paix et la sécurité et de l'inclusion et d'une véritable participation des femmes au processus de paix. Nous sommes déterminés à appuyer ces efforts par tous les moyens.

Aujourd'hui, M. Mladenov a mis le Conseil en état de haute alerte, à juste titre. Gaza est au bord du gouffre. La situation demeure intenable et de plus en plus désespérée. Des millions de personnes sont prises entre le Hamas et d'autres groupes militants, d'une part, et la politique du blocus israélien, d'autre part. Les habitants de Gaza ne doivent pas faire les frais de cette crise qui n'a que trop duré. Nous continuons d'être témoins d'événements tragiques qui ont entraîné malheureusement des pertes en vies humaines. Toutes les parties doivent faire preuve de la plus grande retenue, éviter la confrontation et prendre immédiatement des mesures

pour désamorcer la situation. Nous devons également redoubler d'efforts pour prévenir une catastrophe humanitaire. Il faut mener d'urgence des interventions humanitaires ayant des effets rapides, directs et immédiats sur la vie quotidienne des personnes dans le besoin. Tous les acteurs ont une responsabilité à cet égard.

Tout en tenant compte des préoccupations légitimes d'Israël, de la Palestine et de l'Égypte en matière de sécurité, il faut lever d'urgence les restrictions, garantir durablement et complètement l'accès et le droit de circulation à Gaza et garantir un accès sans entrave à tous les acteurs humanitaires. Il faut redoubler d'efforts pour assurer pleinement le retour de l'Autorité palestinienne à Gaza. Nous appuyons les efforts menés par l'Égypte en vue de la réconciliation et nous appelons toutes les factions palestiniennes à relancer des efforts sincères à cette fin. Seule la réconciliation permettra de mettre en place une direction palestinienne unifiée et de réunifier Gaza et la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est.

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a été créé par l'Assemblée générale et chargé de fournir assistance et protection aux réfugiés de Palestine dans la région en attendant de trouver une solution négociée, durable et juste. Non seulement l'UNRWA fournit des services essentiels, notamment dans le domaine de l'éducation, mais il joue aussi un rôle crucial pour garantir la stabilité dans une région où sévissent les conflits, le terrorisme et les troubles. Durant la semaine des réunions de haut niveau de l'Assemblée générale, la Suède, la Jordanie, la Turquie, le Japon, l'Allemagne et l'Union européenne ont organisé une réunion ministérielle pour mobiliser un appui politique et financier en faveur de l'UNRWA. Ensemble, nous avons réussi à mobiliser 122 millions de dollars, réduisant ainsi considérablement le déficit de l'UNRWA et permettant aux écoles de l'Office de rester ouvertes jusqu'à la fin de 2018. Maintenant que nous avons réglé la crise la plus immédiate, nous devons nous concentrer sur l'année à venir. Il reste encore beaucoup à faire pour mobiliser les fonds nécessaires pour 2019. Nous devons préserver l'élan positif imprimé récemment et mettre un terme à cette situation de crise perpétuelle en trouvant des solutions permettant de garantir un financement plus prévisible et durable. L'UNRWA ne fait pas partie du problème, il fait partie de la solution.

Pour terminer, nous devons tout faire pour préserver la viabilité d'une solution des deux États. Nous devons agir, faute de quoi nous risquons de nous

retrouver rapidement non seulement face à une occupation perpétuelle, mais aussi face à la réalité d'un seul État. Cela n'est dans l'intérêt de personne. Le Conseil et tous ses membres ont une responsabilité à cet égard. Notre foi en une solution négociée, juste et équitable des deux États nous a conduits à reconnaître l'État de Palestine en 2014. Il n'est pas trop tard pour régler ce conflit. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour préserver l'espoir des deux États et faire en sorte que la vision d'une paix juste et durable au Moyen-Orient se réalise. Nous le devons aux nombreux jeunes Israéliens et Palestiniens. Ils ne méritent pas moins de notre part.

**M. Delattre** (France) : Je souhaite tout d'abord remercier Nikolay Mladenov pour sa présentation et son engagement quotidien, et lui renouveler le soutien de la France. Je souhaite également saluer l'initiative bolivienne d'avoir invité Hagai El-Ad, Directeur de l'organisation non gouvernementale israélienne Betsalem, qui accomplit un travail important dans des conditions difficiles. La politique constante de la France est de soutenir l'ouverture des travaux du Conseil aux voix de la société civile, qui doivent absolument être entendues dans le cadre du traitement des crises qui figurent à notre agenda.

J'en viens à la situation sur le terrain. Chaque jour qui passe conforte un triple constat tragique, que nous faisons régulièrement devant ce Conseil. Premier constat, le faux statu quo que nous avons sous les yeux recouvre en réalité une dégradation quotidienne de la situation, liée notamment à la politique de colonisation. Deuxième constat, cette situation peut dégénérer à tout moment en crise ouverte, comme nous le constatons depuis des mois à Gaza; elle produit aussi son lot quotidien de violences, y compris celles qui ont récemment coûté la vie à deux Israéliens, que nous avons condamnées. Troisième constat, lorsque la paix recule sur le terrain, elle recule également dans les esprits et dans les discours, alimentant un cercle vicieux particulièrement dangereux. Nous avons franchi le mois dernier la date anniversaire des 25 ans des accords d'Oslo, et près des trois quarts des Palestiniens jugent aujourd'hui, selon les enquêtes d'opinion, que leur situation s'est dégradée depuis leur signature. Aujourd'hui, seule une petite moitié de Palestiniens et d'Israéliens croit encore à la solution des deux États. Génération après génération, Palestiniens et Israéliens perdent l'espoir d'un règlement pacifique du conflit. Parce qu'elle ouvre toujours la porte au pire, cette désespérance est notre ennemi commun. C'est pourquoi il est si important que

les autorités israéliennes, comme les autorités palestiniennes, veillent à préserver un espace pluraliste et ouvert au sein de leurs sociétés respectives. Il en va de l'avenir démocratique de ces sociétés comme de la possibilité d'un dialogue entre elles.

Toute négociation devra s'inscrire dans le cadre que je viens de définir, qui lui-même repose sur le droit international et les résolutions pertinentes du Conseil, y compris la résolution 478 (1980) sur Jérusalem.

J'insisterai aujourd'hui sur deux points, tous deux dictés par l'urgence que nous constatons sur le terrain : la situation à Gaza, où nous sommes une nouvelle fois au bord du gouffre; et la politique de colonisation israélienne qui menace, à travers le cas de Khan el-Ahmar, de porter atteinte de manière irréversible à la solution des deux États.

J'évoquerai tout d'abord la situation à Gaza. Pour la deuxième fois depuis le début de l'été, la bande de Gaza est sur le point de basculer dans un nouveau conflit, comme elle en a connu trois au cours de la décennie écoulée. Dans ce contexte, la France appelle l'ensemble des acteurs à la retenue. Les tirs de roquettes qui ont eu lieu dans la nuit de mardi à mercredi depuis Gaza vers Israël, dont l'un a touché une habitation à Beersheba, heureusement sans faire de victimes, sont un développement extrêmement préoccupant. Je veux le redire ici avec la plus grande clarté : la France condamne les tirs indiscriminés visant le territoire israélien, quels qu'en soient les auteurs, de même que nous condamnons l'usage d'engins incendiaires et la construction par le Hamas de tunnels offensifs, dont un nouveau a encore été démantelé au cours des derniers jours par les forces israéliennes.

Déjà à la mi-août, le pire avait été évité grâce aux efforts de l'Égypte et aux démarches du Coordonnateur spécial. Mais nous savons que si la situation actuelle perdure, une escalade de grande ampleur ne pourra être définitivement évitée. C'est alors la population de Gaza qui, une fois de plus, en paiera le prix. Nous devons donc tout faire pour l'empêcher. Il revient au Conseil de parler d'une voix forte pour prévenir l'escalade, en sortant d'un silence chaque jour plus assourdissant et plus incompréhensible aux yeux du monde.

Ces pics de tension s'inscrivent dans un contexte d'effondrement humanitaire et d'impasse politique dans la bande de Gaza. Depuis plus de six mois, les violences se succèdent à Gaza, sur fond de crise humanitaire d'une gravité sans précédent. Le bilan des manifestations qui

se sont succédé et se poursuivent le long de la barrière de séparation est terrible : plus de 150 Palestiniens tués depuis le 30 mars dans le cadre de rassemblements nourris par le désespoir de la population. La France a condamné un usage disproportionné et indiscriminé de la force et appelé Israël à respecter le droit des Palestiniens à manifester pacifiquement, ainsi que ses obligations de protection des civils dans le cadre du droit international humanitaire. Nous avons également dénoncé l'instrumentalisation des manifestations par le Hamas et d'autres groupes armés, et leur utilisation pour chercher à franchir la barrière de séparation, comme cela a, semble-t-il, été le cas lors des rassemblements de vendredi dernier.

Pour redonner espoir dans l'immédiat à la population de Gaza, nous devons répondre à l'urgence humanitaire. Les efforts du Coordonnateur spécial et de l'ensemble des agences des Nations Unies visant à une amélioration rapide de la situation humanitaire contribuent de manière significative à cette réponse. Tous les acteurs doivent coordonner leurs efforts en ce sens. À terme, seule une levée du blocus, assortie des garanties de sécurité nécessaires pour Israël, permettra de répondre aux besoins de la population. Parallèlement, le rôle de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) reste indispensable, notamment à Gaza, dont la population est composée, aux deux tiers, de réfugiés. La mobilisation internationale qui a permis de réunir 120 millions de dollars supplémentaires en faveur de l'UNRWA, en marge de l'Assemblée générale, doit se poursuivre. La France y a pris toute sa part et entend continuer à le faire, en doublant sa contribution à l'Office pour l'année 2019. L'enjeu est décisif, pour les populations concernées d'abord, mais aussi pour la stabilité régionale. Les tensions depuis la rentrée, notamment à Gaza et au Liban, nous le rappellent.

Enfin, il ne saurait y avoir de réponse humanitaire durable à la crise que connaît Gaza sans une solution politique, qui passe par le retour complet de l'Autorité palestinienne dans ce territoire. Gaza n'est pas un territoire hors sol et ne saurait être dissociée de la question de l'État palestinien dans le cadre de la solution des deux États. Nous appelons l'ensemble des parties à poursuivre le dialogue dans le cadre des efforts en cours de l'Égypte, que nous saluons, pour relancer le processus de réconciliation inter-palestinien dans le cadre de l'accord conclu au Caire il y a un an.

La gravité de la situation à Gaza ne doit pas faire oublier celle de la Cisjordanie et de Jérusalem, où les avancées critiques de la colonisation sont en train de créer sous nos yeux une situation irréversible. Nous sommes proches du point de non-retour, et, si l'on n'y prend garde, la solution des deux États risque de se dissiper sous nos yeux, comme un mirage dans le désert. La position de la France est claire et constante : la colonisation est illégale en droit international et elle est contre-productive, parce qu'elle détruit la confiance entre les parties et accroît les tensions sur le terrain. Elle s'accompagne d'un développement préoccupant de la violence, y compris de la part de certains colons radicaux. Nous avons demandé que toute la lumière soit faite sur la mort d'une femme palestinienne, la semaine dernière, à proximité de Naplouse, que nous avons condamnée.

Je me concentrerai aujourd'hui sur le cas de Khan el-Ahmar, que l'ensemble de la communauté internationale a identifié de longue date comme une ligne rouge. Depuis le 12 septembre, la décision de procéder à la démolition de ce village appartient au Gouvernement israélien. Cette décision peut être mise en œuvre à tout moment. La France, en lien avec ses principaux partenaires, a exprimé sa très vive préoccupation à ce sujet et appelle solennellement les autorités israéliennes à ne pas procéder à cette démolition. La démolition de ce village bédouin, qui s'accompagnerait du déplacement forcé de ses habitants, serait contraire au droit international humanitaire, notamment à la quatrième Convention de Genève, ainsi qu'aux résolutions du Conseil. Je relève que plusieurs structures ayant bénéficié de financements européens, dont une école, sont directement visées.

Outre ses conséquences humanitaires, cette démolition aurait des effets potentiellement irréversibles sur le plan politique. Elle ouvrirait la voie à la colonisation de la zone dite E1, qui est, comme chacun sait, d'une importance stratégique pour la solution des deux États. Elle aurait pour effet de séparer le nord et le sud de la Cisjordanie et d'isoler Jérusalem-Est du reste des territoires palestiniens. En détruisant la continuité des territoires palestiniens, elle rendrait impossible la solution des deux États, au profit d'une stratégie d'annexion de fait de la Cisjordanie par Israël. Ce serait prendre une lourde responsabilité, au regard de l'histoire et vis-à-vis des deux peuples.

La France est l'amie des Israéliens comme des Palestiniens. Elle n'a d'autre intérêt que la paix dans la région et la possibilité, pour les populations concernées,

de vivre en sécurité et dans la dignité. Nous le savons tous, les destins des Israéliens et des Palestiniens sont liés : aucun des deux peuples ne réalisera durablement ses aspirations nationales aux dépens de l'autre.

Je l'ai dit, il n'y a pas d'autre solution que celle des deux États, mais il n'y aura pas de solution des deux États sans accord entre les parties sur Jérusalem, et pas d'accord possible sur Jérusalem hors des paramètres internationalement reconnus. Ces paramètres ne sont pas des options, ou un menu dans lequel nous aurions à choisir; ils sont le socle de tout plan de paix, de toute négociation à venir. S'affranchir de ce cadre, c'est alimenter les tensions et les violences, en raison de la dimension symbolique, historique et religieuse de Jérusalem, tant pour les Palestiniens que pour les Israéliens. C'est ouvrir aussi un espace dans lequel chercheront à s'engouffrer tous les radicaux de la région, qui ont intérêt à ce que ce conflit politique devienne un conflit religieux. Face à ce risque, nous avons une responsabilité collective, au sein du Conseil, d'agir dans le cadre des paramètres que nous avons définis ensemble et qui ont été rappelés par la résolution 2334 (2016), adoptée il y a bientôt deux ans. La France continuera à ne ménager aucun effort en ce sens.

**M<sup>me</sup> Pierce** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour remercier le Coordonnateur spécial, M. Mladenov, de son exposé et des efforts que lui et son équipe déploient sur le terrain. Je tiens également à remercier M. El-Ad. À l'instar des représentants de la France et de la Suède, nous pensons qu'il importe que les voix de la société civile puissent être entendues dans cette salle, et à cette fin, il a été invité par le Conseil de sécurité.

Je voudrais faire une digression, si je peux me le permettre, pour dire quelque chose au sujet des orateurs qui ne sont pas des membres du Conseil, dans le prolongement de ce que j'ai dit hier. C'est un débat public. L'intérêt d'un débat public se perd si nous ne comprenons pas ce qui se dit dans la salle, peu importe par qui. J'aimerais donc savoir ce qu'a dit, à un moment donné, le Représentant permanent d'Israël en hébreu à M. El-Ad. Je voudrais aussi faire une observation générale, à savoir que quand un intervenant parle dans une langue pour laquelle une interprétation n'est pas assurée, la présidence doit l'arrêter et lui demander de parler dans une des six langues autorisées du Conseil – de l'ONU.

J'en viens maintenant à la question qui nous intéresse. M. Mladenov a raison de nous rappeler que nous nous retrouvons ici chaque mois pour parler des mêmes

choses alors que tout ce qu'on a entendu dire aujourd'hui sur la région montre combien la situation est désespérée et intenable. On parle de terribles, cruelles et tristes histoires de morts et de blessés des deux côtés. Cela souligne la nécessité de progrès urgents pour mettre fin à ce cycle inutile de violence et de pertes déchirantes de vies et à la ruine des familles. S'agissant du terrorisme, comme a dit un célèbre dramaturge : « Les francs-tireurs ne meurent pas pour les gens, c'est les gens qui meurent pour les francs-tireurs ». Nous devrions garder cela à l'esprit.

Nous respectons pleinement le droit d'Israël à la sécurité. Mais dans le même temps, comme de nombreux orateurs l'ont dit aujourd'hui, la situation à Gaza est intenable. Il faut qu'il y ait une amélioration immédiate de la situation humanitaire. Et pour ce faire, il faut de la volonté politique. L'accord de réconciliation de 2017 a été un bon point de départ, mais il faut que toutes les factions palestiniennes le mettent maintenant en œuvre. Nous appuyons avec force les efforts que déploient l'Égypte et la communauté internationale dans son ensemble pour atteindre d'urgence cet objectif. Et nous sommes fermement pour le retour de Gaza sous l'administration de l'Autorité palestinienne. Nous continuons d'encourager toutes les parties à œuvrer de concert pour que cet objectif soit atteint.

Comme d'autres orateurs, nous restons vivement préoccupés par la démolition prévue du village de Khan el-Ahmar. Je saisis cette occasion pour demander à nouveau au Gouvernement israélien de ne pas mettre à exécution son plan de démolition du village. La décision de la Cour suprême israélienne n'a pas autorisé la démolition, qui reste à la discrétion du Gouvernement israélien. Nous demandons au Gouvernement de ne pas procéder à la démolition de ce village, qui est situé dans une zone d'une importance stratégique pour la continuité territoriale d'un futur État palestinien. Sa démolition menace les perspectives d'une solution à deux États, avec Jérusalem comme capitale commune, car, comme d'autres l'ont dit, cela ouvrirait la voie à la construction de colonies de peuplement dans la zone E1.

Nous avons entendu aujourd'hui des orateurs parler de nombre de thèmes communs, et je ne vais donc pas les répéter. Je dirai juste que le Coordonnateur spécial nous a demandé de faire écho aux trois appels qu'il a lancés aux deux parties pour leur demander de s'éloigner du bord du précipice, de respecter le cessez-le-feu de 2014, que Hamas cesse ses provocations, qu'Israël autorise de nouveau l'acheminement de fournitures critiques

et fasse un usage proportionné de balles réelles, et que l'Autorité palestinienne ne se désengage pas de Gaza. Il me plaît de dire aujourd'hui que le Royaume-Uni fait écho à ces appels et d'indiquer clairement combien est fort notre appui au Coordonnateur spécial.

On a parlé de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). À cet égard, je voudrais juste dire que nous saluons l'augmentation des contributions des donateurs annoncée le 27 septembre. Elles permettront de répondre dans l'immédiat aux besoins des Palestiniens, mais sur le long terme, l'UNRWA lui-même doit continuer d'accorder la priorité à la mise en œuvre de mesures de réforme propres à réduire les coûts. Nous continuerons de travailler étroitement avec l'UNRWA et d'autres donateurs pour veiller à ce qu'il continue de fournir ses services essentiels.

En conclusion, à l'instar de la France, nous nous considérons comme étant les amis aussi bien des Israéliens que des Palestiniens. Comme la France, nous pensons que les destins des deux peuples sont inextricablement liés. Des pourparlers de paix sur les questions de fond entre les parties, menant à la solution des deux États sur la base des frontières de 1967, qui incluent la Cisjordanie et Gaza, est le meilleur moyen de mettre fin au conflit et d'instaurer une paix durable. C'est le seul moyen de garantir la sécurité d'Israël, qui est absolument vitale, et de parvenir à un règlement juste, équitable, convenu et réaliste de la question des réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 1515 (2003). Le Royaume-Uni continuera d'œuvrer de façon constructive pour aider à la concrétisation de cet objectif.

Enfin, je tiens à dire que je me suis concentrée aujourd'hui sur les questions soulevées par le Coordonnateur spécial. Je pense que c'était la bonne chose à faire. D'autres orateurs ont parlé d'autres questions. Je n'ai pas le temps maintenant de parler de la question des enfants soldats, mais je voudrais tout simplement qu'il soit pris acte du fait que le Royaume-Uni partage les préoccupations concernant ces enfants soldats.

**M<sup>me</sup> Mele Colifa** (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner la parole, et je voudrais aussi remercier votre délégation d'avoir prévu ce débat important dans le programme de travail de votre présidence pour ce mois d'octobre. Je remercie aussi le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Mladenov, de l'excellent exposé qu'il vient de nous présenter. Malgré les difficultés rencontrées, le travail

qu'effectue le collectif qu'il représente a toujours été digne d'éloges.

La République de Guinée équatoriale est vivement préoccupée par les événements sanglants qui se poursuivent depuis des années, causant de nombreuses pertes en vies humaines et menaçant la sécurité dans différentes régions du Moyen-Orient, provoquant ainsi des déplacements massifs de millions de personnes à l'intérieur et à l'extérieur de certains pays de la région, comme nous l'avons vu en Syrie, au Yémen, au Liban et en Libye, pour ne citer que ceux-là. L'ONU et la communauté internationale doivent trouver une solution durable à ces conflits, dans lesquels les protagonistes ont ôté tout espoir à la population, même si les années qui se sont écoulées nous ont montré que ces conflits ne peuvent pas avoir de solution militaire.

S'agissant de la question palestinienne, je voudrais avant toute chose exprimer nos sincères condoléances aux parties au conflit pour les milliers de citoyens qui ont perdu la vie au cours des 70 années de ce triste et long parcours, auquel nous avons toujours accordé toute l'attention nécessaire depuis que nous existons en tant qu'État. À l'instar d'autres pays, la Guinée équatoriale est consternée par la persistance de ce conflit et par l'enlisement des négociations entre Israéliens et Palestiniens, sur les conditions de la création d'un État palestinien.

Ces dernières années, nous avons observé une flambée de violence dans la région, due aux parties. Les roquettes improvisées tirées depuis Gaza et les ripostes disproportionnées de l'armée israélienne effraient les populations des deux côtés. L'impact de ces échanges inutiles font que la population de Gaza vit dans des conditions indésirables, avec des infrastructures détruites, des moyens de subsistance de base insuffisants, et un taux de chômage très élevé, touchant en majorité les jeunes. Ces faits et d'autres décrits dans les médias sont le sort que l'insurrection inflige à la région, une région dominée par la peur et la ruine; un avenir sans sécurité et sans prospérité pour les deux parties.

Mais il y a une autre réalité que les Israéliens et les Palestiniens doivent reconnaître, à savoir que, qu'ils le veuillent ou non, ces deux peuples seront toujours là, vivant côte à côte; c'est pourquoi les deux parties doivent promouvoir une coexistence pacifique et harmonieuse. À cet égard, les dirigeants israéliens et palestiniens doivent procéder à une analyse politico-morale de l'avenir qu'ils veulent pour leurs populations, étant donné que l'avenir meilleur que les Israéliens souhaitent

pour leurs enfants ne sera pas possible s'il ne pourvoit pas à la création d'un État palestinien indépendant, et qu'il n'y aura pas un État palestinien s'il ne garantit pas la sécurité d'Israël.

La République de Guinée équatoriale est convaincue de l'importance du rôle de l'ONU dans le règlement de la question palestinienne. Depuis que l'ONU a été créée en 1947 et jusqu'à ce jour, aussi bien l'Assemblée générale que le Conseil de sécurité ont pris des mesures très importantes qui auraient pu permettre de régler le conflit, et cela est attesté par dans les importantes résolutions pertinentes adoptées à cet égard. Aux fins de la mise en œuvre de ces résolutions et de l'efficacité de l'action menée par l'ONU, il faut que les membres du Conseil fassent preuve d'anticipation et d'unité. L'application de ces résolutions et l'efficacité de l'action de l'ONU exigent au préalable l'unité des membres du Conseil. L'histoire nous a montré que les Israéliens et les Palestiniens ne peuvent reprendre facilement les négociations, et encore moins parvenir à un accord, si le Conseil et la communauté internationale ne font pas front commun et ne s'impliquent pas de manière plus constructive.

Depuis que nous avons entamé notre mandat au Conseil, nous ne cessons de d'appeler au retour de l'Autorité palestinienne à Gaza. Nous pensons que l'insécurité qui règne dans cette enclave densément peuplée et les tensions créées avec Israël depuis cette zone sont dues à cet immense vide. Cette situation, qui ne fait que contribuer à la détérioration des conditions de vie locales, peut créer un terreau fertile pour les organisations extrémistes dans la zone en les rapprochant des jeunes, exacerbant ainsi l'insécurité dans la région. À cet égard, nous appelons une fois encore la communauté internationale à appuyer plus encore l'initiative de l'Égypte et d'autres acteurs internationaux qui œuvrent à la réconciliation entre Palestiniens, sachant que l'accord de paix signé en octobre dernier entre le Hamas et le Fatah n'a quasiment pas été respecté.

Nous nous félicitons des efforts de certains pays qui ont récemment annoncé une augmentation de leurs contributions à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. En raison de la crise financière qu'il traverse actuellement, l'UNRWA risque, en effet, de réduire le nombre de services importants fournis à des millions de citoyens palestiniens.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer la position de la Guinée équatoriale qui, en reconnaissance des

résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, de l'Initiative de paix arabe, des principes de Madrid, de la feuille de route du Quatuor et d'autres instruments en vigueur, considère que les revendications historiques des Palestiniens sont justes. C'est pourquoi nous réaffirmons notre appui à la solution des deux États, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem pour capitale, la question devant faire l'objet de négociations entre les Israéliens et les Palestiniens afin de garantir leur coexistence dans la sécurité et la paix, en harmonie avec les autres États de la région.

**M<sup>me</sup> Wronecka** (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Coordonnateur spécial, M. Nickolay Mladenov, de son exposé très complet et très instructif. Je remercie également M. Hagai El-Ad, Directeur exécutif de Betsalem, de sa contribution.

Je voudrais aussi m'associer à la déclaration qui sera prononcée par l'observatrice de l'Union européenne.

En dépit de nos appels constants à la désescalade au Moyen-Orient, il n'y a eu hélas aucun progrès. Au contraire, nous n'avons pas réussi à prévenir de nouvelles pertes en vies humaines. L'évolution récente de la situation dans la bande de Gaza, où des milliers de Palestiniens ont manifesté, parfois violemment, est très préoccupante. Malheureusement, six Palestiniens au moins ont été tués et des centaines d'autres blessés. Une fois de plus, nous appelons toutes les parties à faire montre de la plus grande retenue afin d'éviter de nouvelles victimes. D'un côté, Israël doit respecter le principe de proportionnalité dans l'emploi de la force. De l'autre, les manifestations qui se déroulent le long de la barrière à la frontière de Gaza, attisées par le Hamas et le Jihad islamique, ont provoqué une flambée de violence, qui touche les deux parties au conflit. Les attaques répétées à la roquette lancées depuis Gaza vers Israël, ainsi que le lancement de cerf-volants et de ballons incendiaires visant les communautés israéliennes voisines sont inacceptables et doivent cesser. Des signaux très préoccupants nous viennent également de Cisjordanie, où une femme palestinienne a été tuée par des jets de pierres. Du côté israélien, trois civils ont été tués au cours des derniers jours et semaines, dont deux Israéliens tués par un collègue palestinien dans la zone industrielle de Barkan. Nous condamnons fermement ces incidents et appelons à une enquête rapide pour traduire les responsables en justice.

La situation humanitaire de 2 millions de personnes dans la bande de Gaza demeure alarmante. L'accès limité aux services de base, notamment aux

soins de santé, les pénuries chroniques d'électricité et le manque de carburant peuvent facilement exacerber les tensions sociales et déstabiliser plus encore la situation dans la région. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par le Coordonnateur spécial Mladenov pour atténuer la crise humanitaire dans la bande de Gaza et nous félicitons de l'accord de livraison de carburant conclu la semaine dernière grâce à son engagement. Le risque d'effondrement de Gaza est réel. C'est pourquoi nous exhortons vivement toutes les parties à réduire les tensions, à faire preuve de la plus grande retenue et à prévenir les incidents qui mettent en danger la vie des Palestiniens et des Israéliens.

Notre principal objectif et notre principal engagement doivent être la reprise d'un processus de paix digne de ce nom. Nous demeurons convaincus que ce n'est qu'en reprenant de véritables négociations bilatérales, sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies et du droit international, qu'il sera possible d'apporter une contribution positive au processus. C'est la seule voie vers une solution à deux États et le règlement de toutes les questions relatives au statut final. La création d'un horizon politique, ainsi que d'un cadre approprié pour des progrès politiques, ne sera possible qu'en œuvrant de concert avec nos partenaires régionaux et internationaux, à commencer par le Quatuor pour le Moyen-Orient. Nous voudrions en particulier souligner l'engagement des États-Unis et leur proposition de paix, qui, lorsqu'elle sera annoncée, pourrait contribuer à la réactivation du processus de paix au Moyen-Orient.

Nous appuyons la solution des deux États, en vertu de laquelle les aspirations nationales des deux parties au conflit seraient satisfaites, notamment le droit des Palestiniens à l'autodétermination et à l'indépendance, ainsi que le droit d'Israël à garantir sa sécurité. Malheureusement, la solution des deux États semble s'éloigner. La démolition probable de Khan el-Ahmar dans un avenir très proche et les projets d'implantation de colonies israéliennes qui suivront et qui pourraient diviser la Cisjordanie en deux parties, rendraient la solution des deux États presque impossible.

Nous suivons de près les discussions menées sous l'égide de l'Égypte en faveur de la réconciliation entre Palestiniens et espérons qu'elles aboutiront. Nous exhortons toutes les factions palestiniennes à œuvrer de concert à la réalisation d'un processus durable qui permette à l'Autorité palestinienne d'assumer à nouveau pleinement ses responsabilités dans la bande de Gaza. Une Autorité palestinienne unique et légitime pourrait

être un pas important vers la réalisation de l'unité d'un futur État palestinien et une base pour un accord de paix durable.

Pour terminer, je tiens également à souligner les graves difficultés de financement auxquelles se heurte l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Les efforts collectifs de la communauté internationale permettront à l'UNRWA de continuer à fournir des services essentiels jusqu'à la fin de l'année. La cessation de ses activités importantes pourrait bien provoquer l'instabilité et créer un vide qui ne profiterait qu'aux extrémistes. Nous devons faire tout notre possible pour préserver le rôle crucial joué par l'UNRWA dans la région.

**M. Ipo (Côte d'Ivoire)** : La Côte d'Ivoire salue la tenue de ce débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Elle remercie M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies, dont la présentation nous situe sur les défis multiples et complexes à la paix et à la stabilité dans une région affectée notamment par le conflit israélo-palestinien. Nous remercions également M. Hagai El-Ad pour son exposé.

Ma délégation constate avec préoccupation la rupture de la relative accalmie, due à la reprise des violences entre Israéliens et Palestiniens, notamment dans la bande de Gaza. Face à cette nouvelle flambée de violences, la Côte d'Ivoire, qui reste convaincue qu'il n'y a pas d'alternative à une solution négociée à la crise israélo-palestinienne, exhorte les parties en présence à la retenue et à s'abstenir d'actions unilatérales qui ne feraient qu'éloigner durablement les perspectives d'un règlement pacifique de cette crise.

Mon pays attache du prix aussi bien à la sécurité de l'État d'Israël qu'au droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination. Il réaffirme son soutien ferme à la solution à deux États, coexistant pacifiquement dans le cadre des frontières de 1967. En conséquence, la Côte d'Ivoire réitère son appel aux parties israéliennes et palestiniennes à faire preuve de retenue, afin de préserver les acquis et créer les conditions favorables à l'avènement d'une paix juste et durable.

Les conséquences du conflit israélo-palestinien, faut-il le rappeler, sont désastreuses pour les populations vivant dans la bande de Gaza, avec une crise humanitaire sans précédent, un fort taux de chômage des jeunes allant jusqu'à 47 %, ainsi que d'incessantes pénuries

d'eau et d'électricité. C'est pourquoi ma délégation appelle à l'ouverture de négociations entre Israéliens et Palestiniens, en vue de la levée du blocus en vigueur. Elle encourage par ailleurs, sur la base d'une coopération renforcée, les parties palestiniennes à poursuivre le dialogue pour un retour effectif de l'Autorité palestinienne à Gaza, qui permettrait une meilleure prise en charge des questions humanitaires.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire reste préoccupée par le déficit budgétaire auquel l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) est confronté. Cette situation nuit l'efficacité de l'assistance et de la protection que cette agence onusienne apporte à plus de 3 millions de réfugiés palestiniens. Aussi la Côte d'Ivoire se réjouit-elle des engagements pris par des pays donateurs, en marge de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, de verser environ 122 millions de dollars à l'UNRWA, afin de lui permettre de remplir sa mission.

Pour conclure, la Côte d'Ivoire voudrait assurer toutes les parties prenantes de son soutien aux initiatives visant à promouvoir le dialogue, pour l'avènement de la paix et de la stabilité durables entre Israéliens et Palestiniens, ainsi que dans toute la région.

**M. Van Oosterom** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Nickolay Mladenov de son exposé complet. Le Royaume des Pays-Bas appuie pleinement les efforts du Coordonnateur spécial pour prévenir une catastrophe à Gaza, et nous le remercions des inlassables efforts de paix qu'il déploie pour rapprocher les parties, en dépit de tous les obstacles évidents.

Qu'il me soit également permis de remercier M. El-Ad des vues qu'il a exprimées sur la situation en tant qu'invité du Conseil, et je voudrais revenir sur le point soulevé par notre collègue britannique à cet égard. Le Royaume des Pays-Bas contribue de longue date à l'organisation Betsalem et nous sommes fiers de notre coopération avec cette organisation non gouvernementale. L'existence d'une société civile robuste et dynamique, notamment d'organisations de défense des droits de l'homme comme Betsalem, qui parlent sincèrement aux puissants, est indispensable à une société démocratique et pluraliste.

Je m'associe à la déclaration qui sera prononcée tout à l'heure par l'observatrice de l'Union européenne. Ma déclaration aujourd'hui se concentrera sur trois

questions essentielles : la Cisjordanie, Gaza et l'importance de relancer le processus de paix.

Mon premier point concerne la Cisjordanie. À l'écoute de M. Mladenov et de M. El-Ad, j'ai été frappé par le fait que leurs exposés regorgeaient d'événements préoccupants survenus récemment en Cisjordanie. Ces faits nouveaux font craindre que la région se soit engagée sur une pente glissante qui mène à la réalité d'un État unique. Le Royaume des Pays-Bas réitère son opposition à la politique de peuplement israélienne et aux mesures prises dans ce sens, notamment la démolition et la confiscation de projets financés par l'Union européenne, les expulsions et le transfert forcé des communautés locales.

Nous sommes extrêmement préoccupés par la décision prise par les autorités israéliennes dimanche de poursuivre des projets d'expansion des colonies de peuplement à Hébron. Ces implantations sont illégales en droit international, constituent un obstacle à la paix et menacent la solution des deux États. La politique de colonisation israélienne et le refus de donner une chance au développement palestinien dans la zone C rendent la paix plus difficile. Khan el-Ahmar, comme d'autres l'ont dit, est un bon exemple à cet égard. Nous craignons que sa démolition prévue et le transfert forcé de ses habitants ne sapent la confiance que suscite une solution négociée à deux États. De surcroît, cela ouvrira la voie à une nouvelle expansion des colonies de peuplement, comme l'illustre l'annonce, au début du mois de mai, de la construction de nouveaux logements destinés à des colonies aux alentours de Khan el-Ahmar.

Le Royaume des Pays-Bas condamne les récentes attaques violentes menées en Cisjordanie, qui ont entraîné la mort d'Israéliens et de Palestiniens. Ces attaques attestent de la nécessité de trouver une solution durable qui assure la paix et la sécurité d'Israël et qui empêche la résurgence du terrorisme. Une telle solution doit assurer la sécurité des Palestiniens, respecter leurs droits et faire la preuve que l'occupation est terminée. Bref, il faut une solution à deux États.

Cela m'amène à mon deuxième point, qui porte sur Gaza, où la situation suscite des préoccupations constantes. Les résidents de Gaza et des environs vivent au jour le jour une réalité que personne ne devrait avoir à endurer. Les habitants de la région méritent une vie où la paix et la sécurité peuvent être considérées comme allant de soi. Malheureusement, c'est loin d'être la réalité actuelle : dans la matinée de mercredi, une famille israélienne de Beersheba a échappé de justesse à une roquette

tirée de Gaza en parvenant à un abri anti-aérien quelques secondes avant que le projectile ne frappe sa maison. Nous condamnons les tirs de roquettes depuis Gaza. En réaction, les Forces de défense israéliennes ont frappé de multiples cibles à Gaza, ce qui aurait provoqué la mort d'un Palestinien de 25 ans. Nous appelons tous les acteurs impliqués à faire preuve de retenue afin d'éviter une nouvelle escalade de la violence. La fermeture des points de passage de la frontière et la réduction de la zone de pêche ne sont pas la solution et ne feront qu'aggraver encore davantage la situation humanitaire à Gaza.

Nous sommes préoccupés par la violence croissante observée lors des manifestations à la frontière, et par l'utilisation continue de ballons et cerfs-volants incendiaires, ainsi que par l'activité dans les tunnels. Le Royaume des Pays-Bas demande à toutes les parties palestiniennes concernées de veiller à ce que les manifestations restent pacifiques, en particulier pour que les enfants ne soient pas mis en danger. Nous renouvelons également notre appel à Israël pour qu'il veille à ce que sa réaction soit en permanence proportionnée et dictée par la nécessité, conformément à ses obligations au regard du droit international. Il est nécessaire de mener une enquête indépendante et transparente sur les événements qui ont fait tant de victimes ces derniers mois. Nous appelons Israël à mener à bien sa propre enquête dans les meilleurs délais et à faire preuve d'une transparence totale dans ses conclusions.

Nous appuyons pleinement les efforts de M. Mladenov pour améliorer la situation humanitaire et économique à Gaza. Nous appelons toutes les parties à créer un environnement favorable à la mise en œuvre de tels projets. Nous nous associons aux appels aux parties concernées pour qu'elles poursuivent leur coopération avec le Coordonnateur spécial et ne ménagent pas leurs efforts pour améliorer la situation humanitaire à Gaza. La mise en œuvre de ses plans permettra à Gaza de bénéficier d'une aide dont elle a cruellement besoin.

En définitive, une solution durable est nécessaire pour améliorer les conditions de vie à Gaza. Cela implique une réconciliation interpalestinienne en vue du retour de l'Autorité palestinienne à Gaza. Nous nous félicitons des efforts que l'Égypte déploie pour faire de cet objectif une réalité.

Nous continuons d'appuyer l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Les services proposés par l'UNRWA ouvrent les horizons des réfugiés de Palestine et leur redonnent espoir et dignité.

Cette année, avec l'aide de nombreux donateurs, anciens et nouveaux, aussi bien de la région que du monde entier, l'UNRWA a réussi à élargir sa base de soutien. Aux côtés d'autres donateurs, nous continuerons de collaborer avec l'UNRWA pour combler le déficit restant pour cette année. Nous encourageons tous les partenaires de l'UNRWA à traduire les généreuses contributions de cette année en un appui prévisible et pluriannuel.

Mon troisième point concerne la relance du processus de paix. Ces dernières années, nous avons constaté de nombreuses menaces au processus de paix. Je regrette qu'aujourd'hui, nous ayons été contraints de discuter des nombreuses mesures négatives qui sont prises par toutes les parties au conflit. Encore une fois, nous n'envisageons jamais que les mesures nécessaires pour gérer le conflit. Pourtant, ce n'est pas pour gérer le conflit que nous sommes ici. Nous, le Conseil de sécurité, l'ONU et les deux parties au conflit, partageons tous le même objectif : mettre un terme à ce conflit. Nous restons fermement attachés à cet objectif et appelons toutes les parties à unir leurs efforts, à revenir à la table des négociations et à relancer un processus de paix sincère, qui mènera à la solution des deux États.

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de l'État plurinational de Bolivie.

Je tiens en premier lieu à remercier M. Nickolay Mladenov de l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui. Je remercie également M. El-Ad et je lui demande pardon, au nom du Conseil de sécurité, pour la manière dont il a été traité aujourd'hui. Mon intention initiale était de profiter de cette occasion pour clarifier le bilan de l'État plurinational de Bolivie en matière de droits de l'homme, dont nous sommes très fiers, mais cela reviendrait à manquer de respect à l'État et au peuple de Palestine. Cette séance porte sur les droits fondamentaux des Palestiniens, qui sont constamment violés sous l'occupation israélienne, et non sur ceux des Boliviens.

Je vais donc commencer mon intervention en exprimant le ferme rejet par la Bolivie de la violence extrême à laquelle ont recourus les Forces de défense israéliennes pour réprimer la population civile palestinienne. Un tel comportement, injustifiable où qu'il se manifeste, ne fait que compromettre la paix juste et durable à laquelle aspire depuis si longtemps le peuple palestinien, qui subit le siège israélien depuis plus de 70 ans. Les actions illégales du Gouvernement israélien, notamment sa politique de colonisation des territoires palestiniens occupés, constituent un obstacle et

une menace pour la stabilité dans la région, et en tant que membres du Conseil de sécurité, nous avons la responsabilité incontournable d'agir pour éviter qu'Israël continue de jouir d'une telle impunité.

Dans cet ordre de priorités, nous rejetons catégoriquement l'intention manifeste du Gouvernement israélien de modifier la composition démographique et le caractère territorial de l'État de Palestine, qui est sous occupation depuis 1967, y compris Jérusalem-Est. Toutes ces mesures sont illégales et constituent une violation des principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies, notamment l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force, qui est réaffirmée dans la résolution 2334 (2016), qui stipule que la création de colonies par Israël dans les territoires palestiniens occupés n'a aucun fondement en droit et constitue une violation flagrante du droit international.

La Bolivie condamne sans détour la politique expansionniste et d'annexion que mène Israël. J'en prends pour exemple son intention de démolir le village bédouin palestinien de Khan el-Ahmar, situé dans la zone C, au nord-est de Jérusalem-Est, en Cisjordanie, où les forces armées israéliennes sont entrées par la force avec du matériel lourd pour démolir les foyers de près de 200 civils palestiniens, qui seront réinstallés de force, obligés de laisser derrière eux leurs domiciles, leur vie quotidienne et au final leur passé. C'est la raison pour laquelle nous appelons la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, à ne reconnaître aucune modification des frontières tracées en 1967. La bande de Gaza et la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, constituent un seul et même territoire.

De même, nous exigeons que le Gouvernement israélien lève le blocus de la bande de Gaza, qui vit depuis 11 ans sous un régime de châtement collectif qui prive ses résidents palestiniens d'accès à l'eau et à l'assainissement, restreint leurs droits fondamentaux à la santé, à l'accès à des possibilités d'emploi digne et à la libre circulation, et inflige un grand nombre d'autres violations que toutes les personnes présentes dans cette salle observent mois après mois et année après année.

Comme elle l'a fait à d'autres occasions, la Bolivie exprime son ferme appui à tous les efforts internationaux de nature à favoriser une issue pacifique à l'occupation de la Palestine. À cet égard, nous nous associons aux initiatives telles que la Feuille de route du Quatuor, le mandat de la Conférence de Madrid, l'Initiative de paix arabe et d'autres, qui constituent des garanties d'une

paix juste et durable pour permettre aux deux peuples de vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

Je tiens également à saluer sincèrement le travail qu'accomplit l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour venir en aide à plus de 5 millions de réfugiés palestiniens en Cisjordanie, notamment à Jérusalem-Est, à Gaza, en Jordanie, au Liban et en Syrie. Nous appelons les États Membres de l'Organisation à continuer de verser des contributions précieuses à l'Office pour lui permettre de surmonter la crise qu'il traverse actuellement, laquelle ne fait qu'aggraver les conditions de vie des réfugiés palestiniens.

La Bolivie est convaincue que la seule solution à long terme pour mettre fin à l'occupation est la solution des deux États, qui aboutira enfin à la création d'un État palestinien libre, souverain et indépendant à l'intérieur des frontières internationales d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Les délégations qui ont préparé de longues déclarations sont priées de bien vouloir en distribuer le texte et d'en lire une version abrégée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle.

J'informe par ailleurs toutes les personnes concernées qu'avec l'assentiment des membres du Conseil de sécurité, je suspendrai cette séance entre 13 h 20 et 15 heures.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Liban.

**M<sup>me</sup> Mudallali** (Liban) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à féliciter la Mission permanente de la Bolivie pour la manière avisée dont elle gère les travaux du Conseil de sécurité durant le mois d'octobre. Je lui souhaite plein succès. Je félicite également la délégation des États-Unis des efforts exceptionnels qu'elle a déployés durant sa présidence du Conseil le mois dernier.

Il y a quelques semaines, les dirigeants de nos pays se sont réunis à l'occasion du débat général de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale. Les déclarations d'un grand nombre d'entre eux ont reflété

les inquiétudes bien réelles de la communauté internationale concernant l'avenir du multilatéralisme et le besoin urgent de le préserver, de le défendre et de le promouvoir. La question palestinienne est aujourd'hui la manifestation la plus claire de cette nécessité.

L'intensité, l'immensité et la complexité des conflits et des tensions au Moyen-Orient s'accroissent à une vitesse inédite. La question palestinienne se trouve actuellement à un tournant décisif. De fait, les principes convenus pour un règlement politique fondé sur le droit international et un grand nombre de résolutions internationales sont constamment violés. Nous devons faire entendre nos voix dans cette salle pour souligner que le multilatéralisme est le seul moyen de régler les problèmes du monde, le principal étant la question palestinienne.

Le Liban a toujours considéré la solution des deux États comme la seule option politique qui permettra de régler durablement le conflit, sur la base de toutes les résolutions constitutives de la légitimité internationale. Cela suppose de mettre un terme à l'occupation et de créer un État de Palestine indépendant à l'intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, tout en garantissant pleinement le droit au retour des réfugiés palestiniens en application de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Les fondements d'une paix juste et globale sont tous incarnés dans l'Initiative de paix arabe. La paix ne s'est que trop fait attendre, et le Conseil de sécurité doit user de son influence, de son autorité et des moyens à sa disposition pour l'instaurer.

Malgré des retards, le Liban travaille d'arrache-pied pour former un gouvernement d'unité nationale à la suite des récentes élections parlementaires. Nous espérons que la formation du nouveau Gouvernement marquera une nouvelle avancée importante dans le renforcement des structures institutionnelles de l'État. Le Liban est en train de mettre en œuvre un certain nombre d'engagements importants, notamment avec l'application des recommandations issues des conférences d'appui organisées cette année à Rome, Paris et Bruxelles. Le Liban entend sérieusement mettre en œuvre ces recommandations de manière efficace et optimale afin de renforcer sa sécurité et son économie.

Chacun sait que le Liban reste confronté à des problèmes de taille en raison de crises régionales, en particulier la crise syrienne. Nous continuons d'accueillir plus de 1,5 million de réfugiés syriens, ce qui met lourdement à l'épreuve notre économie, notre société, notre sécurité et nos infrastructures.

La crise de financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient accroît la pression sur le Liban, qui continue d'accueillir des centaines de milliers de réfugiés palestiniens, alors que les chances d'une solution politique à la question palestinienne diminuent, comme nous l'avons entendu aujourd'hui. En outre, Israël continue de violer la souveraineté du Liban et menace sa sécurité par son occupation permanente de territoire libanais et ses violations quotidiennes des droits de l'homme commises par voie aérienne, terrestre et maritime.

Le 31 août, le Conseil a envoyé un message fort d'appui à la stabilité et à la souveraineté du Liban en adoptant la résolution 2433 (2018). Cette résolution reflète une fois de plus la position commune du Conseil et de la communauté internationale sur la nécessité prioritaire de préserver la stabilité du Liban en maintenant le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Le Gouvernement libanais souligne qu'il est pleinement attaché à la résolution 1701 (2006). Dans ce contexte, l'Armée libanaise fait de gros efforts pour renforcer et développer ses capacités afin de pouvoir s'acquitter pleinement de son rôle. Elle coopère sans discontinuer avec la FINUL pour mettre en œuvre les engagements pertinents du Liban, dans l'espoir de parvenir à un cessez-le-feu permanent, comme le prévoit la résolution.

Le Liban collabore avec le Mécanisme tripartite pour réduire les tensions et préserver la sécurité et la stabilité de ses frontières méridionales. Malgré cela, à l'Assemblée générale le mois dernier (voir A/73/PV.10), le Premier Ministre israélien a implicitement menacé de prendre pour cible les installations civiles et gouvernementales libanaises, comme l'aéroport international et le stade national. S. E. le Ministre des affaires étrangères a réagi à ces menaces en organisant une visite sur le terrain pour le corps diplomatique au Liban.

Néanmoins, le Liban souligne devant cette salle la nécessité pour le Conseil et l'Organisation d'empêcher Israël d'utiliser tout prétexte pour lancer une nouvelle agression contre le Liban, qui menace la vie, la sécurité et l'avenir du peuple libanais.

**La Présidente** (*parle en espagnol*): Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

**M. Tayel** (Égypte) (*parle en arabe*): Je voudrais tout d'abord remercier M. Nickolay Mladenov de son exposé d'aujourd'hui et des efforts qu'il continue de

déployer pour parvenir à un règlement de la question palestinienne. Je remercie également M. Hagai El-Ad de sa participation à la séance d'aujourd'hui et de son exposé complet et détaillé.

Je ne crois pas que quiconque présent au Conseil ait été surpris par la mention des violations commises contre le peuple palestinien sous occupation ou de l'injustice à laquelle il est soumis. Les membres du Conseil et la communauté internationale sont bien conscients de ces violations. Si certains peuvent s'ennuyer d'entendre régulièrement au Conseil, depuis de longues années, les mêmes vieux problèmes, les mêmes pratiques et les mêmes souffrances, il est important que nous gardions à l'esprit que ce que nous entendons, ce ne sont ni des discours de vaines paroles ni des statistiques ou des chiffres sans signification. C'est une réalité vécue par des familles palestiniennes sur le terrain, dont les maisons ont été démolies ou dont les terres ont été confisquées au profit des colonies de peuplement. C'est une réalité vécue par des générations entières de réfugiés palestiniens dispersés dans le monde entier – des générations nées et vivant sans patrie, ou assiégées, ou derrière les barreaux.

La question palestinienne existe depuis aussi longtemps que le Conseil lui-même. Contrairement à ce que certains peuvent croire, cela n'est pas dû à la division ou à l'inaction du Conseil. Les résolutions adoptées par le Conseil depuis 1967 ont établi un cadre convenu par la communauté internationale et conforme au droit international et à la conscience humaine, depuis la résolution 242 (1967) jusqu'à la résolution 2334 (2016), qui contient des éléments décisifs pour parvenir à un règlement, notamment les frontières du 4 juin 1967 et le statut d'Al-Qods Al-Charif dans le cadre de la solution prévoyant deux États, outre des dispositions juridiques claires concernant les implantations et la démolition des logements et la nécessité de reprendre les négociations directes entre la Palestine et Israël.

À cet égard, il importe de réaffirmer que ces facteurs décisifs n'ont pas disparu ou n'ont pas expiré avec le temps. Ils constituent des droits inaliénables. Je constate que la question qui nous occupe n'a rien à voir avec la recherche d'une solution. Il existe déjà une solution connue et conforme aux principes juridiques et humanitaires que nous reconnaissons tous. Ce qui manque, c'est la volonté de mettre en œuvre la solution et parfois la volonté politique. Je rappelle que l'engagement en faveur des droits n'a jamais été la cause de l'échec d'un règlement politique. Au contraire, l'oubli

et la tentative de contourner les droits sont la cause de l'échec de la communauté internationale à parvenir à la paix au cours des années passées.

La tragédie humanitaire endurée pendant des années dans la bande de Gaza est une situation grave qui est la conséquence de l'occupation en cours et du non-respect du droit international. Gaza fait partie intégrante des territoires palestiniens et la question de Gaza ne peut être traitée séparément de la question politique dans son ensemble. La crise à Gaza n'est pas née dans le vide. À ce stade, je tiens à mettre en garde contre les pressions considérables qui s'exercent sur les habitants de Gaza et contre l'explosion potentielle de la situation dans la bande de Gaza en raison de la crise énergétique, de la crise de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, des confrontations avec les forces de sécurité israéliennes qui font des dizaines de morts parmi les Palestiniens et des obstacles aux déplacements vers et depuis Gaza.

À cet égard, l'Égypte traite la crise sur la base de son engagement humanitaire de principe en faveur de nos frères palestiniens et en solidarité avec eux. Malgré les conditions de sécurité et l'absence de responsabilité juridique, nous avons ouvert le point de passage de Rafah aux particuliers afin d'atténuer la crise. C'est une mesure exceptionnelle, mais ce n'est pas suffisant si Israël ne s'acquitte pas des responsabilités qui lui incombent en vertu du droit international et si l'Autorité palestinienne ne parvient pas à établir son autorité dans toute la bande de Gaza. L'Égypte a également déployé des efforts diligents pour empêcher de nouveaux affrontements à Gaza. À cet égard, nous remercions le Coordonnateur spécial, M. Mladenov, de son appui à ces efforts.

Nous continuons d'appeler à la fin de l'occupation israélienne des territoires palestiniens, et de demander aux parties palestiniennes d'accélérer leur réponse aux efforts de l'Égypte pour promouvoir la réconciliation. J'appelle également la communauté internationale et les membres du Conseil, en particulier ceux qui ont la plus grande influence, à appuyer ces efforts et à les développer progressivement, en particulier les mesures déjà prises par l'Autorité nationale palestinienne pour contrôler les points de passage dans la bande de Gaza. Il importe de réfléchir à la manière de tirer parti de cette situation et de mettre à profit les expériences antérieures en ce qui concerne les déplacements vers et depuis la bande de Gaza.

Enfin, nous souscrivons à toute initiative significative visant à parvenir à un règlement politique global au cours de la période à venir. Nous sommes prêts à soutenir de telles initiatives, tant sur le plan politique que sur le plan pratique. Nous appelons les Israéliens et les Palestiniens à agir dans le même sens en faisant des efforts fondés sur le respect des droits légitimes du peuple palestinien, conformément aux résolutions mentionnées précédemment. Nous réaffirmons que la question palestinienne demeure la question centrale dans la région. Si l'on veut que des idées ou des

efforts soient couronnés de succès, il importe de ne pas négliger cette réalité ou de lier cette question à d'autres arrangements dans la région.

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Il reste encore un certain nombre d'orateurs sur ma liste pour la présente séance. Étant donné l'heure tardive, j'ai l'intention, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

*La séance est suspendue à 13 h 20.*